



RAPPORT DES RÉSULTATS 2014

PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN PLACE DES ENTITÉS
DÉCENTRALISÉES DANS LA RÉGION DE DOSSO
PHASE 2 – PAMED 2 ET PAMED2 EXTENSION–



Système rotatif d'élevage de caprins : un système éprouvé pour sortir les femmes de la vulnérabilité en milieu rural

NB : Le présent rapport concerne à la fois PAMED 2 et PAMED 2 Extension

ACRONYMES.....	4
1 APERÇU DE L'INTERVENTION.....	5
1.1 FICHE D'INTERVENTION.....	5
1.2 EXECUTION BUDGETAIRE.....	7
1.3 AUTOEVALUATION DE LA PERFORMANCE.....	8
1.3.1 <i>Pertinence</i>	8
1.3.2 <i>Efficacité</i>	8
1.3.3 <i>Efficiéce</i>	9
1.3.4 <i>Durabilité potentielle</i>	9
1.4 CONCLUSIONS.....	10
2 MONITORING DES RESULTATS.....	12
2.1 ÉVOLUTION DU CONTEXTE.....	12
2.1.1 <i>Contexte général</i>	12
2.1.2 <i>Contexte institutionnel</i>	12
2.1.3 <i>Contexte de gestion: modalités d'exécution</i>	12
2.1.4 <i>Contexte HARMO</i>	12
2.2 PERFORMANCE DE L'OUTCOME.....	14
2.2.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	14
2.2.2 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	14
2.2.3 <i>Impact potentiel</i>	17
2.3 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 1.....	18
2.3.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	18
2.3.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	19
2.3.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	19
2.4 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 2.....	22
2.4.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	22
2.4.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	22
2.4.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	22
2.5 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 3.....	25
2.5.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	25
2.5.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	25
2.5.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	25
2.6 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 4.....	28
2.6.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	28
2.6.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	28
2.6.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	28
2.7 THEMES TRANSVERSAUX.....	31
2.7.1 <i>Genre</i>	31
2.7.2 <i>Environnement</i>	31
2.7.3 <i>Autre</i>	31
2.8 GESTION DES RISQUES.....	32
3 PILOTAGE ET APPRENTISSAGE.....	35

3.1	REORIENTATIONS STRATEGIQUES	35
3.2	RECOMMANDATIONS.....	35
3.3	ENSEIGNEMENTS TIRES.....	36
4	ANNEXES.....	37
4.1	CRITERES DE QUALITE.....	37
4.2	DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DE PILOTAGE ET SUIVI.....	40
4.3	CADRE LOGIQUE MIS A JOUR	44
4.4	APERÇU DES MORE RESULTS	48
4.5	RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) ».....	48
4.6	RESSOURCES EN TERMES DE COMMUNICATION.....	48

Acronymes

ANFICT	Agence Nationale pour le Financement des Investissements des Collectivités Territoriales
APELDA	Projet d'Appui à l'Elevage dans la région de Dosso et le département d'Aderbissinat
ATI	Assistant Technique International
ATN	Assistant Technique National
CCC	Cadre Communal de Concertation
CO	Contrat d'Objectif
COFOB	Commission Foncière de Base
COFOCOM	Commission Foncière Communale
COFODEP	Commission Foncière Départementale
CT	Collectivité Territoriale
CTB	Coopération Technique Belge, Agence belge de développement
FBSA	Fonds Belge de Sécurité Alimentaire
FDC	Fonds de Développement Communal
I 3 N	Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
M&E	Monitoring et évaluation
OSV	Observatoires de Suivi de la Vulnérabilité
PAMED 2	Programme d'Appui à la Mise en place des Entités Décentralisées dans la région de Dosso, Phase 2
PASEL	Projet d'Appui au Secteur de l'Elevage
PDC	Plan de Développement Communal
PIA	Programmes d'Investissements Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
SCAP/RU	Système communautaire d'alerte précoce et de réponse aux urgences
STD	Service Technique Déconcentré de l'Etat
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGAT	Unité de Gestion et d'Appui Technique

1 Aperçu de l'intervention

1.1 Fiche d'intervention

Intitulé de l'intervention	Programme d'Appui à la Mise en place des Entités Décentralisées de la région de Dosso, phase 2 (PAMED 2)
Code de l'intervention	NER 10 030 11 NER 12 032 11
Localisation	14 communes de la région de Dosso en République du Niger
Budget total	<ul style="list-style-type: none"> • 4.500.000 € pour le FBSA • 4.000.000 € pour le PIC + 800 000 € reliquat ARMFDZ • 100 196 € reliquat PAMED 1 Total Budget Belgique : 9 400 196 € Total contribution nigérienne 960.610 €
Institution partenaire	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses
Date de début de la Convention spécifique	<ul style="list-style-type: none"> • 15/09/2011: PAMED 2 • 03/07/2013: PAMED 2 Extension
Date de démarrage de l'intervention/ Comité de pilotage d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> • 01/05/2012 : PAMED 2 • 03/07/2013 : PAMED 2 Extension
Date prévue de fin d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • 30/04/2016 : PAMED 2 • 30/04/2018 : PAMED 2 Extension
Date de fin de la Convention spécifique	<ul style="list-style-type: none"> • 15/09/2017 : PAMED 2 • 02/07/2018 PAMED 2 Extension
Groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> • 14 communes • Services techniques déconcentrés • Région de Dosso (collectivité territoriale) • Organisations du secteur privé et de la société civile
Impact 1	Contribuer à améliorer la sécurité alimentaire dans la région de Dosso
Out-come	La gouvernance locale dans le domaine de la sécurité alimentaire est améliorée dans la région de Dosso
Outputs	<p>R1 : Les mécanismes de gouvernance locale sont développés et mis en œuvre conformément au processus de décentralisation</p> <p>R2 : Les acteurs du développement local (CT, STD, Société civile et acteurs privés) ont la capacité de jouer leur rôle dans l'amélioration de la sécurité alimentaire</p>

¹ L'impact équivaut à l'objectif général, l'outcome à l'objectif spécifique et l'output au résultat

	R3 : Sous l'impulsion des Collectivités locales, des investissements sont réalisés et des services sont mis en place pour améliorer durablement la sécurité alimentaire dans 14 communes vulnérables
	R4 : Les dispositifs de suivi, d'apprentissage et de coordination sont fonctionnels dans les 14 communes et au niveau de la région et alimentent la réflexion régionale et nationale sur l'amélioration de la sécurité alimentaire dans un contexte de décentralisation
	R5 : Les femmes membres des groupements appuyés par le projet ont réduit leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et leurs tâches domestiques ont été allégées.
Année couverte par le rapport	Du 01 janvier au 31 décembre 2014

1.2 Exécution budgétaire

	Budget (millier €)	Dépenses (millier €)				Solde (millier €)	Taux de déboursement à la fin de l'année 2014	
		2011	2012	2013	2014			
PAMED 2	Total Résultats	3 143,22	0	117,52	690,97	1 122,91	1 211,82	61%
	<i>Output 1</i>	480,991	0	17,52	157,86	213,62	91,99	81%
	<i>Output 2</i>	317,98	0	19,91	55,98	87,33	154,76	51%
	<i>Output 3</i>	2 188,97	0	48,36	450,63	802,42	887,56	59%
	<i>Output 4</i>	155,28	0	31,72	26,5	19,54	77,52	50%
	Total Moyens généraux	1 386,98	52,95	230,85	291,41	324,99	486,78	65%
	Total Réserve	70	0	0	0	-	70,00	0%
	Total PAMED 2	4 600,20	52,95	348,37	982,38	1 447,90	1 768,60	62%
PAMED2 EXTENSION	Total Résultats	2 949,49	0,00	0,00	0,00	0,00	2 949,49	0%
	<i>Output 1</i>	181,86	0	0	0	0	181,86	0%
	<i>Output 2</i>	107,51	0	0	0	0	107,51	0%
	<i>Output 3</i>	1 746,10	0	0	0	0	1 746,10	0%
	<i>Output 4</i>	166,02	0	0	0	0	166,02	0%
	<i>Output 5</i>	748,00	0	0	0	0	748,00	0%
	Total Moyens généraux	1 780,51	0	0	50,343	166,90015	1 563,26	12%
	Total Réserve	70	0	0	0	0	70,00	0%
Total Extension	4 800,00	0,00	0,00	50,34	166,90	4 582,75	5%	
PAMED2 + EXTENSION	Total Résultats	6 092,71	0,00	117,51	690,97	1 122,91	4 161,32	32%
	<i>Output 1</i>	662,85	0,00	17,52	157,86	213,62	273,85	59%
	<i>Output 2</i>	425,49	0,00	19,91	55,98	87,33	262,27	38%
	<i>Output 3</i>	3935,07	0,00	48,36	450,63	802,42	2633,66	33%
	<i>Output 4</i>	321,30	0,00	31,72	26,50	19,54	243,54	24%
	<i>Output 5</i>	748,00	0,00	0,00	0,00	0,00	748,00	0%
	Total Moyens généraux	3167,49	52,95	230,85	341,75	491,89	2050,05	35%
	Total Réserve	140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140,00	0%
Total général	9 400,20	52,95	348,36	1 032,72	1 614,80	6 351,36	32%	

1.3 Autoévaluation de la performance

1.3.1 Pertinence

	Performance
Pertinence	A

Dans un contexte de décentralisation où les capacités des acteurs locaux restent toujours faibles et où l'insécurité alimentaire est la priorité des politiques de développement, l'objectif spécifique et les résultats attendus du PAMED 2 sont très pertinents par rapport aux besoins du groupe cible notamment en matière de renforcement de la gouvernance locale, de renforcement des capacités des acteurs locaux et de réalisation d'investissements dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Le PAMED 2, a adopté la maîtrise d'ouvrage intégrale et l'appui budgétaire aux communes comme élément de sa stratégie d'intervention. A ce titre, les fonds sont mis à la disposition des communes qui ont la responsabilité du processus d'investissements selon les règles et procédures nationales (sélection, passation des marchés, mise en valeur). Par ailleurs dans le cadre des activités de renforcement de capacités et des activités de gouvernance communale, le PAMED 2 utilise largement les outils et procédures du Niger. Le PAMED 2 est donc en phase avec la politique nationale de décentralisation et reste aligné sur les procédures nationales en matière budgétaire, comptable, de marchés publics et satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide.

La MTR a cependant relevé des insuffisances quant à la validité technico-financière des investissements ainsi que la nécessité d'une logique d'intervention plus respectueuse de la philosophie GAR.

1.3.2 Efficacité

	Performance
Efficacité	B

L'évolution des indicateurs du tableau de monitoring confirme une bonne tendance vers l'atteinte de l'objectif spécifique. Un nombre important d'outputs prévus sont délivrés et des efforts ont été entrepris en vue de juguler les difficultés majeures apparues dans la mise en œuvre du programme (marchés publics intercommunaux, renforcement de la supervision/ contrôle par des prestataires privés en appui aux services techniques déconcentrés de l'Etat, etc.).

1.3.3 Efficience

	Performance
Efficience	B

La majorité des outputs est livrée dans les délais et dans les limites budgétaires. En matière de gouvernance communale, les avancées sont significatives et il reste surtout à consolider les acquis et améliorer la durabilité des processus. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, les réalisations apparaissent importantes déjà en nombre même si l'on note un retard concernant surtout les projets intercommunaux et le fait que le rythme de mise en œuvre des investissements dans les communes n'est pas toujours optimal. Il n'est cependant pas attendu d'incidence significative sur la fourniture des outputs dans les délais.

En conclusion, les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes notamment de qualité et de timing.

1.3.4 Durabilité potentielle

	Performance
Durabilité potentielle	B

La philosophie d'intervention du PAMED 2 qui est la maîtrise d'ouvrage communale favorise la responsabilisation des acteurs locaux dans la réalisation des objectifs/résultats. Cela est apprécié par tous les acteurs comme l'a confirmé la MTR. Il est ressenti un engagement réel de la tutelle du programme et des autorités régionales et départementales, ce qui augure de bonnes perspectives pour la consolidation des acquis du Programme à terme.

Le programme travaille également sur la construction de relations durables de collaboration formelle entre les communes et les services techniques déconcentrés de l'Etat. A cet effet, les services techniques déconcentrés de l'Etat sont responsabilisés dans la réalisation des activités et permettant ainsi aux communes de bénéficier d'un accompagnement pour la maîtrise d'ouvrage communale.

La qualité des ouvrages réalisés reste également appréciable et ceux réalisés connaissent très peu de complexité technique. Leur maîtrise par les populations ne pose pas de problème majeur.

Il y a quelques craintes cependant quant à la viabilité financière à long terme de certains modèles d'investissements ainsi que des modalités pratiques de leur gestion durable par les bénéficiaires. Les craintes concernent également la pérennité de certaines structures mises en place dans le cadre de la gouvernance communale (OSV, commissions foncières, cadres communaux de concertation, etc.), surtout au regard du caractère renouvelable des conseils municipaux.

1.4 Conclusions

Le PAMED 2 a atteint sa vitesse croisière au cours de l'année 2014. Ses actions de renforcement de capacités et son outil de financement de la sécurité alimentaire (le fonds de développement communal) ont permis d'atteindre des résultats intéressants :

- ☑ Des acquis importants en matière de gouvernance communale et de maîtrise d'ouvrage communale parmi lesquels on peut citer :
 - Un fonctionnement régulier des organes communaux à travers la tenue des différentes sessions du conseil municipal,
 - Une meilleure transparence dans la gestion budgétaire grâce à la tenue régulière de la comptabilité, à la production des comptes de fin d'année et à la pratique des exercices de redevabilité,
 - Une meilleure légitimité et cohérence des actions municipales dues au fonctionnement de plus en plus affirmé des cadres communaux de concertation (CCC),
 - Une sécurisation foncière accrue avec 14 commissions foncières communales dont le fonctionnement s'améliore,
 - Un processus décisionnel mieux renseigné en matière de sécurité alimentaire et de vulnérabilité avec 14 observatoires de suivi de la vulnérabilité dont 8 sont fonctionnels
 - Un suivi du développement communal grâce à 14 dispositifs communaux de suivi du développement et de la gouvernance communale dont 10 sont fonctionnels
 - Une bonne performance en matière de gestion des marchés publics communaux confirmée avec l'audit des communes.

- ☑ Des réalisations importantes dans le domaine de la sécurité alimentaire: 47 micro-projets déjà exécutés à 100% et 114 en cours de finalisation :
 - (i) 77 tonnes de produits céréaliers permettent d'assurer **l'accès de 2 572 personnes vulnérables à des vivres à prix inférieur** au marché pendant une période de soudure d'au moins 60 jours.
 - (ii) **Augmentation de la production agro-pastorale des populations vulnérables** grâce à plusieurs actions dont : (i) 8 ha de terre aménagés et 29 ha en cours d'aménagement, (ii) l'amélioration de l'accès du bétail à une alimentation avec à la mise en place d'un stock initial de 60,5 tonnes d'aliments et produits de traitement pour bétail, (iii) la mise en place d'un stock initial de 20 tonnes d'intrants agricoles, (iv) la mise en place d'un stock initial de 8,02 tonnes de semences améliorées et la production de 3,8 tonnes de semences améliorées (mil et niébé) par les producteurs, (v) la mise en place de 95 unités de culture attelée.
 - (iii) **Augmentation des revenus des populations vulnérables** à travers notamment : (i) 104 kits de chèvres (soit 416 têtes) pour 148 Femmes vulnérables disponibles grâce à une dotation initiale de 72 kits (soit 240 têtes de caprins) pour 104 femmes vulnérables (ii) 52 800 litres d'huile d'arachide produits par 138 femmes vulnérables.
 - (iv) **Amélioration de l'accès à l'eau potable pour 6 028 personnes et allègement des tâches 7 796 femmes** grâce à la réhabilitation de 2 mini adductions d'eau potable, la réalisation d'un puits villageois et l'implantation de 8 moulins à gain.

- Les perspectives d'actions du Programme visent particulièrement : (i) la consolidation des acquis de gouvernance à travers la pérennisation des structures et l'implantation durable des pratiques (ii) l'amélioration de la viabilité financière et technique ainsi que de la pérennisation des investissements, (iii) l'amélioration de la qualité des ouvrages communales, (iv) le renforcement du leadership communal dans la maîtrise d'ouvrage communale (surtout efficacité et efficience) et la réduction du saupoudrage.

Fonctionnaire exécution nationale ²	Fonctionnaire exécution CTB ³
Adamou ISSA 	Kader NIAONE 

² Nom et signature
³ Nom et signature

2 Monitoring des résultats²

2.1 Évolution du contexte

2.1.1 Contexte général

Le processus de décentralisation au Niger a été poursuivi par le Gouvernement et marqué par plusieurs actions parmi lesquelles on retiendra : (i) l'intensification du processus de transfert des compétences et des ressources avec l'adoption d'une directive gouvernementale en la matière, (ii) l'adoption des arrêtés portant modalités de fonctionnement, alimentation, gestion et répartition des allocations des ressources au FAD et au FP ; (iii) le renforcement de l'opérationnalisation de l'ANFICT avec son abondement à hauteur de 4.5 milliards FCFA dans la loi de finances 2014, etc.

L'opérationnalisation des coordinations régionales de l'Initiative 3N dont celle de Dosso, a été renforcée créant ainsi un cadre favorable pour sensibiliser, coordonner et orienter davantage les acteurs dans les orientations et priorités nationales en matière de sécurité alimentaire.

Des conflits internes au sein de certains conseils municipaux (Birni N'gaouré), de l'absence du Maire de Kankandi, des problèmes d'éthique du Maire de Fakara n'ont pas toujours permis un déroulement adéquat des activités dans lesdites communes.

2.1.2 Contexte institutionnel

Le contexte institutionnel n'a pas connu d'évolution majeure ayant influencé la mise en œuvre du programme.

L'ancrage actuel facilite l'appropriation de l'évolution du processus de décentralisation et favorise le respect de la philosophie d'intervention du programme qui est axée sur la maîtrise d'ouvrage communale et la responsabilisation des acteurs locaux.

2.1.3 Contexte de gestion: modalités d'exécution

L'année 2014 a connu la signature d'un avenant au DTF de PAMED 2 Extension qui a permis de reverser au Programme 800 000 Euros issus du reliquat du projet ARMFD 2.

Le PAMED 2 (tout comme l'extension) est exécuté en cogestion entre la CTB et le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses (MISPDAR). Il fonctionne également comme une structure autonome sous tutelle des deux structures. Deux fonctionnaires y ont été détachés à plein temps. Cela a l'avantage de préserver l'UGAT du programme des influences politiques ou lourdeurs administratives en même temps qu'il facilite la fluidité des démarches du programme auprès des autres administrations publiques.

L'ancrage institutionnel actuel est approprié et mérite d'être poursuivi.

2.1.4 Contexte HARMO

Comme déjà mentionné dans les rapports antérieurs, la stratégie d'intervention axée sur la responsabilisation des communes à travers la maîtrise d'ouvrage et l'utilisation de l'appui budgétaire fait du PAMED 2 un exemple en matière d'HARMO.

Le manuel de procédures du FDC est resté aligné sur le cadre légal et réglementaire en matière de finances publiques et de passation des marchés publics du Niger.

² L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté

Par ailleurs, la mise en œuvre du PAMED2 est largement empreinte d'une dynamique d'HARMO :

- La mise en œuvre des activités reste fortement empreinte de l'implication effective des services techniques déconcentrés de l'Etat (STD) : appui conseil aux communes, rôle de maîtrise d'œuvre dans la réalisation des ouvrages, etc.
- La tenue d'ateliers conjoints/et/ou multi-acteurs (sur la durabilité des commissions foncières, des observatoires de suivi de la vulnérabilité) traduit le souci permanent d'une synergie, d'une harmonisation et d'un apprentissage mutuel avec les autres partenaires
- La fonctionnalité du cadre de concertation régional sur la thématique foncière a permis : (i) une répartition plus efficiente du travail dans la zone d'intervention sur cette thématique entre les PTFs et (ii) une démarche concertée et une mobilisation efficiente des ressources dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement foncier.
- L'alignement du PAMED 2 sur les outils nationaux : guide national de planification locale, guide de mise en place des observatoires de suivi de la vulnérabilité (OSV), recours au centre de formation en gestion des collectivités territoriales (CFGCT), etc.

2.2 Performance de l'outcome



2.2.1 Progrès des indicateurs³

Outcome ⁴ : La gouvernance locale dans le domaine de la sécurité alimentaire est améliorée dans la région de Dosso					
Indicateurs ⁵	Valeur de la Baseline ⁶	Valeur année N-1 ⁷ (2013)	Valeur année N ⁸ (2014)	Cible année N ⁹ (2014)	Cible finale ¹⁰
I.1. Au moins 9 communes obtiennent une note suffisante (75%) dans l'appréciation de leur capacité à orienter leurs actions sur base de l'analyse du suivi de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité au niveau de leur territoire	1	9	8 ¹¹	9	9
I.2. Dans au moins 9 communes les investissements/microprojets ont atteint 80% des objectifs de sécurité alimentaire prévus dans le document de projet	0	ND	ND	4	9
I.3. Au moins 9 communes obtiennent une note suffisante (75%) dans l'appréciation de la qualité de la gestion des investissements par rapport au respect du mandat des acteurs de la gouvernance locale et des outils élaborés	0	0	3 ¹²	4	9
I.4. Toutes les communes réalisent à plus de 80% les indicateurs de gouvernance convenus dans les Contrats d'Objectifs (y compris les indicateurs portant sur le genre et l'environnement)	0	6	11 ¹³	10	14
I.5. Dans 9 communes au moins, l'appréciation de la qualité des services publics et privés offerts dans le domaine de la sécurité alimentaire dans le cadre du PAMED2 obtient une note satisfaisante (75%)	0	ND	ND	4	9
I.6. Quatre documents de réflexions menées dans la région de Dosso sur le rôle des acteurs de la gouvernance locale dans l'amélioration de la sécurité alimentaire alimentent les revues sectorielles	0	0	0	2	4
I.7. Au moins 40% des membres des comités de gestion des infrastructures financées sont des femmes	0	54%	54%	40%	40%
I.8. 10% de projets contribuent la réduction de la pénibilité du travail pour les femmes	0	27%	29%	10%	10%

2.2.2 Analyse des progrès réalisés

La gouvernance locale dans le domaine de la sécurité alimentaire a connu des progrès probants :

³ Vous pouvez utiliser le tableau fourni ou le remplacer par votre propre format de matrice de monitoring. Ajouter/supprimer des colonnes en fonction du contexte (certaines interventions devront ajouter des colonnes pour les années précédentes, tandis que d'autres – nouvelles – interventions n'auront pas encore de valeur pour l'année précédente).

⁴ Reprendre la formulation de l'outcome, telle qu'elle figure dans le cadre logique (DTF).

⁵ Reprendre les indicateurs, tels qu'ils figurent dans le cadre logique (du DTF ou de la dernière version du cadre logique)

⁶ La valeur de l'indicateur au temps 0. Se réfère à la valeur des indicateurs au début de l'intervention (Baseline).

⁷ La valeur atteinte par l'indicateur à la fin de l'année N-1.

⁸ La valeur atteinte par l'indicateur à la fin de l'année N. Si la valeur n'a pas changé depuis la Baseline ou depuis l'année précédente, il y a lieu de répéter cette valeur.

⁹ La valeur cible escomptée à la fin de l'année N.

¹⁰ La valeur cible à la fin de l'intervention.

¹¹ Il s'agit des communes Loga, Falwel, Dogonkiria, Kiéché, Douméga, Ngonga, Harikanassou et Kiota. La commune de Sokorbé a reculé par rapport à 2013. 5 communes ont installé de nouveaux OSV en Q3 n'ont pas été évaluées

¹² Il s'agit des Communes Dogonkiria, Douméga et Kiéché

¹³ Communes de Birni N'Gaouré, Fajidji, Harikanassou, Kiota, Koygolo, N'Gonga, Falwel, Loga, Dogonkiria, Kiéché, Douméga. A cette étape 17 indicateurs sur 21 ont été pris en compte en attendant fin Q1 pour collecter les valeurs des autres données à intégrer dans le calcul de l'indicateur composite.

1. En 2014, les capacités des communes à suivre la situation de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire et à mieux orienter leurs actions dans ce domaine ont été renforcées par la mise en place de cinq (5) nouveaux OSV et 41 SCAP RU (portant le nombre total à 14 OSV et 101 SCAP). On notera toutefois que ce sont 8/14 OSV (contre 9 en 2013 et contre 1 en 2012) qui sont effectivement fonctionnels en matière de collecte, d'analyse et de production de rapports mensuels alimentant la chaîne de décision et d'action depuis le niveau communal jusqu'au niveau national.
La tenue d'un atelier multi-acteurs a permis de dégager des pistes d'actions prioritaires pour construire la pérennisation des structures décentralisées du SAP : budgétisation communale pour l'appui au fonctionnement, meilleur suivi/encadrement par les structures supérieures, etc.
2. Des efforts importants sont encore à faire pour améliorer la qualité de gestion des infrastructures et services créés communes (3 communes en 2014 contre 0 en 2013 ont des performances acceptables dans ce domaine). L'action du programme se concentre notamment sur : (i) la délégation de gestion soit aux OP, soit aux communautés soit au privé, (ii) l'appui conseil de proximité aux délégataires/bénéficiaires pour la tenue effective des différents outils de gestion ainsi que la dynamique associative.
3. En fin 2014, 11 communes (Birni, Fabidji, Harikanassou, Kiota, Koygolo, Falwel, Dogonkiria, Kiéché, Douméga) ont pu réaliser à au moins 80% les indicateurs de gouvernance convenus dans les accords d'exécution contre 6 en fin 2013.

Cette performance inclut les éléments suivants :

- 11 communes (Dogonkiria, Kiéché, Douméga, Fabidji, Harikanassou, Koygolo, Kiota, Kankandi, Loga, Birni N'Gaouré et Falwel) ont élaboré et adopté à temps leur budget 2015 contre 7 communes en 2013 (pour le budget 2014) et 0 en 2012 (pour le budget 2013);
- La comptabilité est effectivement tenue de façon régulière dans 9 communes sur 14 contre 11 en 2013. Les communes de Harikanassou et Loga ayant reculé dans ce domaine comparativement à l'année passée tandis que Fakara, Kankandi et Sokorbé n'ont pas connu de progrès notable.
- La séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable est respectée dans 12¹⁴ communes contre 13 communes en 2013 et 12 en 2012 ;
- En 2014, 11¹⁵ communes contre 8 communes en 2013 respectent l'obligation de rendre compte.
- Les résultats d'audit sont globalement positifs en ce qui concerne le niveau de respect des procédures de passation des marchés dans les 14 communes (rapport d'audit).

D'autres éléments seront inclus dans la détermination de la performance en gouvernance à la clôture de la gestion budgétaire en fin février 2015 : adoption dans les délais du compte administratif 2014, réalisation d'un taux de recouvrement des recettes propres d'au moins 80%; réalisation d'un taux d'investissement réel d'au moins 45%.

4. Le genre est fortement pris en compte par les communes même si des améliorations restent à faire dans la conception technique et la mise en œuvre des activités. Ainsi, 29% des projets sélectionnés et approuvés par les conseils municipaux contribuent à la réduction de la pénibilité du travail des femmes (moulins, puits cimentés, réhabilitation mini-AEP) contre 10% comme objectif à atteindre en fin de programme.

¹⁴ Les Communes de Kankandi et Sokorbé ne connaissent pas une séparation nette de fonction d'ordonnateur et de comptable.

¹⁵ Les communes suivantes ont tenu au moins une session publique de restitution du budget et de l'action municipale : Birni N'Gaouré, Fabidji, Kiota, Koygolo, N'Gonga, Dogonkiria, Kiéché, Falwel, Sokorbé, Loga et Dou méga. Les communes de Fakara, Kankandi et Harikanassou n'ont pas tenu de session publique d'échanges sur le budget.

Aussi, 54% des membres des comités de gestion des investissements et services créés sont des femmes contre un objectif de 40% à la fin du programme.

5. Les progrès dans l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire de chaque micro-projet et ceux relatifs à la qualité des services offerts auprès de la clientèle n'ont pas encore été mesurés (indicateur I.2 et I.5). Compte tenu du coût de la mesure de tels indicateurs, il est plus raisonnable d'attendre au moins 2 années de mise en œuvre du FDC (2015) afin de procéder à une telle opération.
6. Les progrès en matière de réflexion d'envergure régionale à même d'influer sur les politiques nationales (indicateur I 6) restent faibles.
 - Un atelier de réflexion régionale sur la pérennisation des commissions foncières a été réalisé en partenariat avec les autres PTFs (LUXDEV, APELDA et PASEL notamment)
 - Un atelier multi-acteur sur la durabilité des structures décentralisées du système d'alerte précoce (OSV et SCAP RU) a été organisé.

Les progrès réalisés dans le cadre de l'objectif spécifique ont été marqués par plusieurs difficultés au nombre desquelles on note:

- Difficultés du processus de passation et gestion des marchés publics communaux :
 - Certains marchés ou achats sur facture ont relancés à 2 voire 3 reprises du fait d'un faible intérêt des prestataires qualifiés (cas DAO de Falwel et Loga) ou du non- respect des procédures.
 - Insuffisances du leadership de certaines autorités communales : il est à noter une grande lenteur, une faible prise de responsabilité, une faible pro-activité et une insuffisance de délégation des tâches de la part de certains responsables communaux.
 - L'absence temporaire du maire (commune de Kankandi inculpé en justice et non remplacé à temps) ou l'attente de traitement diligent des cas de suspicions de fraude détectées et soumises aux autorités (commune de Fakara) a ralenti le rythme de mise en œuvre des activités dans ces communes.
- La faible capacité des communes à financer le fonctionnement adéquat des différentes structures créées et des activités communales (commissions foncières, observatoires de suivi de la vulnérabilité, cadres communaux de concertation, restitution de l'action publique, suivi de la gestion des investissements et services créés, etc.) n'a pas toujours favorisé une bonne dynamique de pérennisation des appuis apportés par le PAMED 2.
- La faible capacité des délégataires/bénéficiaires en matière de gestion autonome des investissements et services créés.

L'UGAT envisage quelques pistes de solutions pour remédier aux difficultés et accélérer le processus d'investissements communaux :

- Poursuite du processus de regroupements des marchés publics communaux pour faire des marchés publics intercommunaux ;
- Une formation en leadership et gestion municipale avec un coaching de proximité sera conduite dès début 2015 pour améliorer le style de gestion des responsables communaux.
- La stimulation à la budgétisation des activités de gouvernance sera faite et leur réalisation suivie en vue de permettre le fonctionnement et la pérennisation des structures de gouvernance locale mises en place
- Des ONGs seront recrutées pour intensifier l'appui conseil de proximité à la gestion pérenne des investissements et services créés.

2.2.3 Impact potentiel

Les indicateurs d'impacts ne sont pas encore évalués.

Nous notons néanmoins de changements importants au niveau des communes, parmi lesquels on peut citer :

- ☑ Une bonne dynamique de gouvernance et de maîtrise d'ouvrage communale est constatée dans la plupart des communes :
 - Maîtrise d'ouvrage communale/ prise de responsabilité, passation des marchés,
 - Assainissement et transparence dans la gestion budgétaire (Redevabilité, tenue régulière de la comptabilité, logiciel de gestion comptable)
 - Plus de légitimité et de cohérence des actions municipales à travers le fonctionnement des cadres communaux de concertation
 - Fonctionnement régulier des organes municipaux
- ☑ Les investissements réalisés et en cours de réalisation ont des effets positifs prévisibles sur la sécurité alimentaire, même si les modèles d'investissements doivent encore être améliorés :
 - Maîtrise et stabilité des prix et disponibilité (spatiale et temporelle) des produits céréaliers aux populations vulnérables :
Malgré l'influence négative sur les banques céréalières (BC) de la pratique massive des ventes à prix modéré et des distributions gratuites de vivres par le Gouvernement, le stock initial des produits céréaliers des BC s'est accru de 5 tonnes passant de 72.2 t à 77 tonnes. Cela permet d'assurer l'accès de 2 572 personnes vulnérables à des vivres à prix inférieur au marché pendant une période de soudure d'au moins 60 jours.
 - Augmentation de la production agro-pastorale des populations vulnérables:
 - Un accès de 231 personnes dont 179 femmes vulnérables à un espace aménagé et sécurisé pour la culture de contre saison grâce à l'aménagement effectif de 8 ha de terre (NB : 29 ha sont en cours d'aménagement).
 - La productivité agricole a été promue grâce à (i) la mise en place d'un stock initial de 20 tonnes d'intrants agricoles d'une valeur de 7 318 Euros soit 4 800 000 FCFA dont la gestion permet d'avoir un stock actuel de 2 tonnes et une encaisse de 6 490 Euros soit 4 257 000 FCFA), (ii) la mise en place d'un stock initial de 8,02 tonnes de semences améliorées et la production de 3,8 tonnes de semences améliorées (mil et niébé) par les producteurs.
 - L'accès du bétail à une alimentation grâce à la mise en place d'un stock initial de 60,5 tonnes d'aliments et produits de traitement pour bétail d'une valeur de 22 826 Euros soit 14 973 000 FCFA dont la gestion permet d'avoir un stock actuel de 11 tonnes + 15 277 500 FCFA).
 - 95 unités de culture attelée pour les producteurs dans 10 villages.
 - Augmentation des revenus des populations vulnérables :
 - 104 kits de chèvres (soit 416 têtes) pour 148 Femmes vulnérables sont disponibles grâce à une dotation initiale de 72 kits (soit 240 têtes de caprins) pour 104 femmes vulnérables.
 - 52 800 litres d'huile d'arachide ont été produits par 138 femmes vulnérables.
 - Amélioration de l'accès à l'eau potable 6 028 personnes et allègement des tâches pour 7 796 femmes grâce à (i) la réhabilitation de 2 mini-AEP, la réalisation d'un puits villageois et à l'implantation de huit (8) moulins à gain.

2.3 Performance de l'output 1¹⁶



2.3.1 Progrès des indicateurs

Output 1 : Les mécanismes de gouvernance locale sont développés et mis en œuvre conformément au processus de décentralisation					
Indicateurs	Valeur de la Baseline	Valeur année N-1 (2013)	Valeur année N (2014)	Cible année N (2014)	Cible finale
I.1.1. Les nouveaux PDC des 12 communes sont basés sur une vision à moyen et long termes et intègrent i) des idées de stratégies spécifiques ou thématiques ii) une participation effective des femmes et des groupes défavorisés, iii) un souci pour l'environnement et iv) un partenariat effectif avec les autres acteurs du développement local	0	5	11 ¹⁷	12	12
I.1.2. Au moins 8 communes disposent d'un cadre de concertation fonctionnel, avec la participation des organisations de femmes (2 réunions par année qui mobilisent > 50% des intervenants)	0	0	10 ¹⁸	8	8
I.1.3. Au moins 6 COFOCOM et 1 COFODEP sont créées et tiennent leur dossier rural dans la zone intervention du Programme.	0	14	11 ¹⁹	7	7
I.1.4. Au moins 8 communes disposent d'un dispositif communal d'alerte précoce (OSV, SCAPRU) fonctionnel	1	9	8 ²⁰	8	8
I.1.5. Dans au moins 10 communes, les budgets communaux sont élaborés et exécutés selon les règles (comptabilité publique + compléments propres aux communes)	3	6	7 ²¹	8	10
I.1.6. Les 14 communes disposent de nouveaux outils de gestion intégrés (Boîte à outils pour la maîtrise d'ouvrage, planification et suivi budgétaire)	0	14	14 ²²	14	14
I.1.7. Sept (7) communes disposent d'un service technique communal (STC) avec au moins un cadre technique et un plan d'entreprise viable et respecté	0	0	9	7	7

¹⁶ Le template prévoit jusqu'à 3 outputs (chapitres 2.2, 2.3 et 2.4). Si l'intervention compte plus d'outputs, simplement copier et coller les chapitres supplémentaires relatifs aux outputs. Si l'intervention compte moins de 3 outputs, simplement supprimer les chapitres non nécessaires).

En ce qui concerne le niveau de l'outcome, vous pouvez aussi remplacer ce tableau par le propre format de l'intervention (p.ex., de votre outil de monitoring opérationnel)

¹⁷ Seule la commune de Kiéché n'a encore pu finaliser son PDC.

¹⁸ Il s'agit des communes de Birni N'gaouré, Fabidji, Harikanassou, Kiota, Koygolo, Dogonkiria, Kiéché, Falwel, Loga et Douméga. A contrario, Fakara, Kankandi, Ngonga et Sokorbé n'ont pas pu faire fonctionner correctement leurs cadres de concertation

¹⁹ La tenue du dossier rural n'est pas satisfaisante dans les communes de Sokorbé, Kankandi et Birni N'Gaouré. Le résultat atteint dans les autres communes est partagé avec d'autres PTFs avec qui le PAMED 2 travaille en synergie d'action. Aussi, les documents graphiques ne sont pas encore disponibles.

²⁰ Il s'agit des communes Loga, Falwel, Dogonkiria, Kiéché, Douméga, Ngonga, Harikanassou et Kiota. La commune de Sokorbé a reculé par rapport à 2013. 5 communes ont installés de nouveaux OSV en Q3 n'ont pas été évaluées

²¹ Communes de Birni N'Gaouré, Fabidji, Harikanassou, Kiota, Koygolo, Falwel, Dogonkiria, Kiéché, Douméga

²² Le résultat doit être nuancé car le logiciel intégré de gestion budgétaire et comptable et de la planification est en cours de test dans 8 communes dont 7 où il est fonctionnel.

2.3.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ²³	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1. Appuyer les communes dans l'élaboration de leurs documents stratégiques et de planification		X		
2. Développer avec les communes les procédures et outils nécessaires pour la maîtrise de leurs projets de développement		X		
3. Développer un dispositif intégré et décentralisé d'alerte précoce		X		
4. Mettre en œuvre le système de sécurisation foncière		X		

2.3.3 Analyse des progrès réalisés

La gouvernance locale a améliorée dans les 14 communes d'intervention du PAMED 2 comme en témoignent les indicateurs du tableau au point 2.3.1 et les commentaires ci-après :

- 11 communes (contre 5 en 2013) disposent d'une vision à moyen terme de leur développement intégrant des questions de sécurité alimentaires, de genre et environnement (1.1.1). Cela a été rendu possible par l'élaboration et la validation par les autorités de tutelle de 6 nouveaux plans de développement communal (PDC). En fin 2012, tous les anciens PDC, qui étaient davantage une liste de projets parfois irréalistes, étaient arrivés à terme. Par ailleurs, deux (2) communes disposent d'une stratégie thématique de sécurité alimentaire (en matière de développement et promotion de banques céréalieres à Dogonkiria et de petite irrigation à Dou méga). Par ailleurs, le conseil régional de Dosso est accompagné dans le cadre de l'élaboration de son plan de développement régional pour lequel un rapport de diagnostic provisoire a été produit.
- Toutes les 14 communes disposent d'un cadre communal de concertation (CCC) dont 10 sont fonctionnels avec la tenue d'au moins deux sessions dans l'année 2014 (contre 0 en 2013). Ces CCC favorisent une meilleure coordination du développement local et une mise en synergie entre les acteurs. En plus des appuis méthodologiques pour la préparation et la tenue des sessions, le programme appuie la prise en charge de la pause-café/déjeuner et des frais de déplacement des personnes externes. Au moins onze (11) communes ont pris le soin de budgétiser les charges de fonctionnement de ces CCC pour 2015, ce qui augure d'une certaine autonomisation/pérennisation de ces CCC.
- Un dispositif de sécurisation foncière est également opérationnel dans 11 communes (contre 14 en 2013) : 14 Commissions foncières communales (COFOCOM), 1 Commission Foncière Départementale (COFODEP de Tibiri et 28 Commissions foncières de base (COFOB) dont 16 nouvelles à Kiota Koygolo, Ngonga, Fakara, et Loga. Les 4 commissions foncières départementales de la zone du PAMED 2 disposent d'un document d'évaluation sommaire du processus de consolidation du dossier rural assorti d'un plan d'actions.
Ce travail se fait dans une synergie d'actions avec les autres PTFs de la région (LuxDev, PASEL VI, APELDA, etc.). La contribution du PAMED 2 en 2014 au progrès sus-évoqué est basée sur les actions suivantes : (i) évaluation sommaire de la tenue

²³ A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

du dossier rural, (ii) création, formation et dotation de 16 nouvelles COFOB à Kiota, Koygolo, Ngonga, Fakara et Loga ; (iii) la dotation en motos des 14 communes.

- ☑ En fin 2014, huit (8) observatoires de suivi de la vulnérabilité sont fonctionnels contre neuf (9) en 2013. Notons que toutes les 14 communes disposent d'un dispositif communal d'alerte précoce (14 OSV et 101 SCAP RU) contre 9 communes en 2013 et 1 commune en 2012.

Ce dispositif renforce la capacité de suivi, de prévention et de gestion efficiente des catastrophes et crises alimentaires dans lesdites communes à travers la collecte et l'analyse des données sur la sécurité alimentaire, la vulnérabilité, le rapportage et la prise de décision.

L'appui du PAMED 2 en 2014 a concerné :

- La création, la formation et l'équipement de cinq (5) nouveaux observatoires communaux de suivi de la vulnérabilité (OSV) et 41 systèmes communautaires d'alerte précoce et de réponse aux urgences (SCAP RU). l'équipement concerne surtout les fiches de collecte, les cantines de stockage des fiches, les motos pour assurer la supervision.
 - La co-organisation avec les structures nationale et régionale chargée du système d'alerte précoce d'un atelier multi-acteurs pour la pérennisation des OSV qui permet de définir des actions dans cette perspective.
 - Un appui conseil de proximité et une contribution à la prise en charge des frais de réunion.
- ☑ Le progrès dans la gestion des finances publiques locales reste relativement stable avec sept (7) communes sur les 14 (contre 6 communes en fin 2013 et 3 communes en fin 2012) qui ont élaboré et exécuté leurs budgets selon la réglementation nationale. Ces progrès concernent : (i) l'élaboration à temps des budgets primitifs, (ii) la tenue effective de la comptabilité du receveur et de l'ordonnateur, (iii) la séparation nette des fonctions d'ordonnateur et de comptables, (iv) la gestion transparente des marchés publics (NB : l'élaboration à temps des comptes administratifs, le respect de 45% de taux d'investissement, le taux de recouvrement des recettes d'au moins 80%, seront évalués en mars 2015 après la clôture des opérations 2014 en fin février 2015)

Les actions du programme pendant l'année 2014 se concentrent sur : (i) la formation des acteurs locaux de 13 communes en fiscalité locale et mobilisation de ressources ; (ii) la tenue de 13 foras communaux de mobilisation des ressources tenus ; (iii) l'appui conseil de proximité dans l'action apporté aux 14 communes depuis 2013 en matière de gestion budgétaire et comptable ; (iv) la tenue de sessions d'échanges publics sur le budget communal et l'action municipale dans 11²⁴ communes, (v) la mise en place d'un logiciel de gestion budgétaire et comptable.

- ☑ Toutes les 14 communes disposent et utilisent de nouveaux outils de gestion intégrée. En effet :
 - Une boîte-à-outils pour la maîtrise d'ouvrage élaborée en 2013 et enrichie en 2014 a permis une meilleure compréhension et gestion du processus des marchés publics (passation, gestion, suivi et paiement).
 - Un logiciel de gestion budgétaire et comptable a été installé et exploité dans 8 communes. Ce logiciel comporte par ailleurs une option gestion budgétaire et comptable selon la directive UEMOA qui sera activée dès que la loi nigérienne aura intégré ladite directive.

²⁴ Birni N'gaouré, Fabidji, Kiota, Koygolo, Ngonga, Dogonkiria, Kiéché, Falwel, Loga, Sokorbé, et Dou méga. Les communes de Fakara, Harikanassou et Kankandi n'ont pas tenu de session publique d'échanges sur le budget communal.

- ☑ Neuf (9) communes disposent de services techniques propres capables d'accompagner la maîtrise d'ouvrage communale (2 agents communaux à Fakara et Douméga et 3 agents intercommunaux à (i) Kiota-Koygolo-Harikanassou, (ii) Kiéché-Dogonkiri, (iii) Fabidji-Kankandi). Le PAMED 2 a accompagné : (i) le recrutement et la contractualisation, (ii) la formation et le coaching des agents ; (iii) la dotation des agents (motos, mobiliers de bureau, ordinateurs, etc.), (iv) la prise en charge dégressive des charges salariales, (v) la mise en place d'un dispositif de gestion de la performance de l'agent.

Les difficultés majeures rencontrées au niveau de la réalisation des progrès de ce résultat sont :

- ☑ Le faible engagement de certains maires sur les questions de gouvernance constitue une contrainte majeure dans l'atteinte des résultats escomptés.
- ☑ La faiblesse du leadership communal n'a pas permis de tenir un bon rythme et une meilleure qualité d'exécution, une anticipation : insuffisance d'initiative, insuffisance de délégation, insuffisance de communication interne, etc.
- ☑ La faible optimisation de l'utilisation des agents techniques communaux et intercommunaux et l'instabilité de certains desdits agents (du fait entre autres qu'ils trouvent de meilleures offres d'emploi comparativement à l'offre communale) perturbent le bon déroulement des activités communales et du programme.
- ☑ L'insuffisance de moyens financiers des communes ne permet pas d'exécuter certaines activités de façon adéquate (restitution publique de l'action municipale, la tenue correcte des cadres communaux de concertation, le fonctionnement adéquat des commissions foncières, OSV/SCAP-RU, etc.). Malgré l'appui apporté par le programme et les initiatives de budgétisation communale, il est à craindre une faible pérennisation des activités sans appui externe. et sans un regard rigoureux et permanent de la tutelle.
- ☑ L'inculpation du maire de Kankandi et son non remplacement à temps n'a pas permis la continuité adéquate des actions du programme dans ladite commune. Il en a de même de la Commune de Fakara où des suspicions de corruption sur les marchés publics communaux soumises à l'autorité de tutelle n'ont pas connu de réponses diligentes.
- ☑ L'insuffisance des ressources humaines qualifiées en matière de gestion budgétaire et comptable ne permet pas d'espérer de changements plus grands que ceux obtenus dans certaines communes (5 communes Harikanassou, Sokorbé, Fabidji, Kiota, Koygolo n'ont pas de secrétaire municipal (SM) pour aider le maire dans la tenue de la comptabilité de l'ordonnateur, la commune de Kankandi n'a pas de secrétaire municipal ni de receveur disponible sur place pour la tenue de la comptabilité), etc.

En perspectives, les actions relatives à ce résultat seront poursuivies en 2015 avec un accent particulier sur les points suivants :

- ☑ Le programme fera un focus sur les communes les plus engagées en vue de construire la durabilité des actions déjà engagées : structures de sécurisation des droits fonciers ainsi que la question de l'établissement de documents graphiques des ressources et droits fonciers , les structures décentralisées du système d'alerte précoce, cadres communaux de concertation, etc.
- ☑ La concertation avec les autres acteurs sera intensifiée en vue de mutualiser les moyens et favoriser une meilleure synergie et partage d'expériences.
- ☑ L'UGAT poursuivra son appui pour une meilleure fonctionnalité des services techniques communaux /intercommunaux (formations, équipements, encadrement de proximité, plans d'actions, évaluation, etc.).

2.4 Performance de l'output 2

2.4.1 Progrès des indicateurs

Output 2 : Les acteurs du développement local (CT, STD, Société civile et acteurs privés) ont la capacité de jouer leur rôle dans l'amélioration de la sécurité alimentaire					
Indicateurs	Valeur de la Baseline (2012)	Valeur année N-1 (2013)	Valeur année N (2014)	Cible année N (2014)	Cible finale
I.2.1. Au moins 8 communes disposent d'un protocole de collaboration avec les STD qui est respecté pour > 75%	0	11	10 ²⁵	8	8
I.2.2. Au moins 8 communes ont respecté leurs engagements dans le C.O à plus 75%	na	6	11 ²⁶	8	8
I.2.3. Au moins 8 communes dans les 4 départements sont impliquées dans un projet intercommunal	0	0	0	4	8
I.2.4. 30% des prestataires de la base de données formés ont amélioré leurs capacités d'offrir un service de qualité	0	0	33%	30%	30%

2.4.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des principales activités ²⁷	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1. Renforcer les compétences des Responsables communaux dans leurs tâches liées au développement local, et particulièrement à la sécurité alimentaire		X		
2. Former les Services Techniques Déconcentrés dans leur fonction d'appui-conseil relatif à la sécurité alimentaire		X		
3. Former les organisations communautaires pour leur participation effective aux choix et à l'exploitation durable des services socio-économiques		X		
4. Inciter les acteurs du développement local à une meilleure collaboration et mise en synergie		X		
5. Former les acteurs du niveau régional			X	

2.4.3 Analyse des progrès réalisés

Les acteurs locaux, notamment les communes et les services techniques déconcentrés de l'Etat (STD), ont fait des progrès dans l'évolution de leurs capacités à jouer leurs rôles en matière de sécurité alimentaire:

²⁵ Birni N'Gaouré, Fabidji, Fakara, Kiota, N'Gonga, Loga, Sokorbé ; Dogonkiria, Kiéché et Douméga

²⁶ Les communes de Birni N'Gaouré, Sokorbé et Loga ne respectent pas suffisamment leurs engagements dans le contrat d'objectif notamment en ce qui concerne le respect du rôle des différents acteurs de la maîtrise d'ouvrage communale, le respect du processus gestion budgétaire et comptable et l'établissement de protocole de collaboration avec les STD)

²⁷ A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

- ☑ La collaboration entre communes et services techniques déconcentrés de l'Etat entre dans les usages et de façon plus formalisée. En fin 2014, douze (10) communes (contre 11 en 2013 et 0 en 2012) disposent d'au moins d'un protocole de collaboration entre elles et les STD qui est respecté à au moins 75%. Cette collaboration communes – STD permet aux dites communes de bénéficier de l'appui conseil des STD de l'Etat pour renforcer leurs capacités de maîtrise d'ouvrage communale (élaboration des dossiers de microprojets, participation aux processus de marchés publics communaux, contrôle et supervision des travaux, élaboration des attachements/décomptes, participation à la réception, etc.).
- ☑ Onze (11) communes (contre six (6) communes en fin 2013) ont pu respecter à au moins 75% les engagements pris dans le cadre des contrats d'objectifs signés entre elles et le Programme.

Tous ces acquis ont été possibles grâce au dispositif de renforcement des capacités mis en place par l'UGAT : ateliers de formations, réflexions, d'élaboration de stratégies, processus d'appui conseil de proximité dans la durée, etc. Ainsi en 2014, on peut relever les actions suivantes:

- 90 acteurs locaux (conseillers municipaux, agents municipaux, STD) formés sur les rôles et responsabilités des conseillers et le fonctionnement des organes municipaux ;
- 38 personnes (maires, préfets, SG mairies) formés sur le contrôle de légalité des Collectivités territoriales ;
- 27 acteurs locaux (maires, SG et agents techniques communaux /intercommunaux) formés sur la gestion des infrastructures et services publics ;
- 13 sessions de formation organisées sur la fiscalité locale et la mobilisation des ressources ;
- 13 fora communaux organisés sur la mobilisation des ressources, la citoyenneté et la décentralisation ;
- 13 receveurs municipaux formés/conseillés dans l'action sur le rapportage financier et l'archivage des documents comptables ;
- Un logiciel de gestion budgétaire et comptable (GBCO) installé et exploité dans 8 communes et 7 Receveurs municipaux et 8 secrétaires municipaux formés sur l'utilisation et la maintenance du logiciel GBCO ;
- 7 services techniques communaux/intercommunaux mis en place et opérationnalisés (équipements, plans d'actions, actions terrain, etc.).
- La participation du de 2 membres conseil régional de Dosso au forum sur la coopération décentralisée.

- ☑ 33 % des prestataires de la liste des prestataires de la base PAMED2 ont été formés en 2014 sur les techniques de construction permettant ainsi d'améliorer leurs capacités à offrir des services de qualité.
- ☑ La mise place d'investissements intercommunaux connaît un retard par l'absence d'idées attractives et novatrices dans le domaine.
On note cependant que onze 11 documents de projets intercommunaux ont été élaborés impliquant 18 communes dont 12 de la zone d'intervention du PAMED 2 et 6 hors zone d'intervention du PAMED 2. Cela a été possible grâce à l'appui apporté par le Programme dans : (i) l'identification d'idées de projets intercommunaux (3 ateliers départementaux d'identification de projets intercommunaux animés par la direction régionale de l'agriculture et de la coordination de l'Initiative 3N) et (ii) à la formulation avec la mise à disposition des communes de 2 consultants pour la rédaction des projets avec les bénéficiaires.

Difficultés majeures dans l'atteinte du résultat 2

- ☑ Les risques élevés liés aux modalités de collaboration possibles avec les ONGs (exclues des marchés publics) ont conduit l'UGAT à contractualiser plutôt des consultants individuels pour l'encadrement de proximité des bénéficiaires. Mais le coût de leur prestation reste élevé.
- ☑ La qualité de l'encadrement de base (contenu et rythme) des bénéficiaires par certains services techniques déconcentrés de l'Etat reste encore faible.
- ☑ Les insuffisances du leadership de certains maires – marqué notamment par l'attentisme et la faible délégation des tâches – influencent sur la qualité et le rythme de mise en œuvre.
- ☑ La mise en œuvre de projets intercommunaux reste confrontée à l'absence de projets innovants ou à des difficultés de sécurisation foncière optimale des projets proposés.

Points d'amélioration et perspectives

- ☑ L'exploration d'un voyage d'études en matière d'intercommunalité dans le domaine de la sécurité alimentaire.
- ☑ Le renforcement de la qualité de la collaboration entre communes et STD avec le renforcement des rencontres d'évaluation des protocoles de collaboration et une meilleure implication des autorités de tutelle.
- ☑ Après la MTR, une mission de backstopping facilitera en 2015, une revue de la logique d'intervention du programme.
- ☑ Une formation et un appui de proximité en leadership et gestion municipale sera réalisée en vue d'améliorer le style de gestion des responsables communaux et accroître la performance de leurs communes.

2.5 Performance de l'output 3²⁸

2.5.1 Progrès des indicateurs

Output 3 : Sous l'impulsion des Collectivités locales, des investissements sont réalisés et des services sont mis en place pour améliorer durablement la sécurité alimentaire dans 14 communes					
Indicateurs	Valeur de la <i>Baseline</i>	Valeur année N-1 (2013)	Valeur année N (2014)	Cible année N (2014)	Cible finale
I.3.1. Dans au moins 11 communes, > 80% des projets financés par le FDC sont programmés et réalisés selon les dispositions du Contrat d'Objectifs	0	6	9 ²⁹	11	11
I.3.2. Au moins 60% des projets visent des groupes de femmes et/ou de populations vulnérables	0	78%	75%	60%	60%

2.5.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ³⁰	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1. Mettre en place et rendre opérationnel un Fonds de Développement Communal		X		
2. Financement des projets intercommunaux			X	
3. Expertise externe FDC		X		

2.5.3 Analyse des progrès réalisés

Entré dans sa 2^{ème} année de mise en œuvre, le fonds de développement communal (FDC) a permis de renforcer la dynamique de mise en place, sous l'impulsion des Collectivités locales, d'investissements pour améliorer durablement la sécurité alimentaire dans les communes. Ainsi :

- En 2014, plus de 80% des projets sont programmés et réalisés selon les dispositions du contrat d'objectif dans 9 communes (contre six (6)³¹ en 2013).

Ces dispositions concernent entre autres la sécurisation foncière préalable des sites des investissements, le respect de la législation dans la gestion des ressources, le respect du calendrier d'exécution des activités, les comptes rendus réguliers de l'exécution des activités, la prise de mesures pour gérer les risques environnements.

Les insuffisances sont surtout notées dans le respect des calendriers d'exécution, la non sécurisation foncière préalable, l'établissement des rapports techniques et financiers, la gouvernance communale, la prise de mesures adéquates de gestion des risques environnementaux.

²⁸ Si le cadre logique contient plus de 3 outputs, copier-coller le chapitre 2.4 et créer le 2.6 pour l'output 4, le 2.7 pour l'output 5, etc.

²⁹ Seules les communes de Birni N'Gaouré, Fakara, N'Gonga, Loga et Sokorbé ne respectent pas les dispositions du contrat d'objectifs à plus de 80%.

³⁰ A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

³¹ Il s'agit des communes de Douméga, Fabidji, Kiota, Koygolo, Falwel, Dongonkiria,

- ☑ 75% des projets en 2014 (contre 78% en 2013) visent spécifiquement des femmes et/ou des groupes vulnérables pour une cible finale de 60%.

Les progrès ci-dessus s'expliquent par les résultats intermédiaires et actions suivants :

- ☑ Un dispositif d'appui à la gestion pérenne des investissements mis en place et opérationnalisé : trois (3) consultants individuels encadrent dans la proximité les bénéficiaires/gestionnaires : création structures gestionnaires, l'élaboration et l'adoption des statuts et règlements intérieurs, la signature de conventions de délégation, l'élaboration de plans d'accompagnement, élaboration et mise en place d'outils de gestion, etc.
- ☑ Les achats communaux regroupés ayant abouti à 6 marchés publics intercommunaux pour un montant de 271 488, 4 Euros (178 084 717 FCFA), soit 37,24% de la dotation annuelle des communes. Cela a permis de réduire les pertes de temps, l'inefficience et les cas de manque de transparence liés aux petits achats communaux
- ☑ La qualité de réalisation des ouvrages renforcée avec le contrôle/supervision des travaux à travers des bureaux d'études en renfort au contrôle à pied d'œuvre des STD
- ☑ L'identification et la conception des microprojets facilitées : (i) 58 dossiers de micro-projets communaux/communautaires 2014 finalisés, (ii) 11 documents de projets intercommunaux (dont 5 finalisés) ont été élaborés, (iii) 1 étude de faisabilité de l'aménagement de mare de Loga et 1 étude de faisabilité de l'aménagement de 9 sites maraichers réalisées

Les difficultés majeures rencontrées sont :

- ☑ On note une insuffisance de rigueur de certains maires à assumer leurs responsabilités de maître d'ouvrage: non suivi adéquat des chantiers, non avertissement ou avertissement tardif des entrepreneurs retardataires ou laxistes, non lancement ou lancement tardif des appels à projets communautaires en vue de compléter les projets sélectionnés dans leurs Plans de Développement Communaux appels à projets communautaires, etc.
- ☑ La réalisation de certains chantiers connaît un retard considérable pour plusieurs facteurs : laxisme des entreprises, libération tardive des champs devant permettre l'aménagement des sites maraichers, etc.
- ☑ Certains achats communaux ont pris énormément de temps pour plusieurs raisons : (i) non- respect des procédures ayant entraîné le refus de non objection du programme, (ii) certains marchés publics communaux ont été infructueux et repris à au moins 2 fois, etc.
- ☑ L'accompagnement des bénéficiaires par certains STD n'a pas suivi la planification initiale, certains STD mettant trop de temps à faire leur travail tandis que certaines communes semblent ne prendre aucune responsabilité /initiative en vue de résoudre les lacunes constatées.
- ☑ L'autonomisation des bénéficiaires dans la gestion pérenne des investissements/services créés est rendue difficile par plusieurs facteurs : faible demande de certains produits (BIA), non maîtrise de la chaîne d'approvisionnement (BAB), faible rentrée des cotisations de membres, l'analphabétisme des

responsables des organisations communautaires, distorsion du marché des BC avec les ventes à prix modéré et les distributions gratuites de vivres opérées par l'Etat, etc.

- ☑ En dépit de l'appui conseil et de la sensibilisation des responsables communaux, on note une insuffisance d'innovation et une prépondérance du saupoudrage : on observe une tendance généralisée aux micro-projets traditionnels de petite taille et d'une grande multiplicité.
- ☑ L'absence de projets innovants dans le domaine de l'intercommunalité malgré l'appel à projets intercommunaux et l'accompagnement mis en œuvre.
- ☑ La non tenue systématique de la comptabilité extra des dépenses liées au financement FDC entraîne des charges de travail énorme du Programme dans le cadre du suivi efficace desdites dépenses dans la plupart des communes.

Les perspectives pour ce résultat sont:

- ☑ La poursuite et l'amélioration du regroupement des achats communaux pour faire des marchés publics intercommunaux tout en veillant à limiter le nombre de lots/marchés pouvant être attribués à un même entrepreneur.
- ☑ L'amélioration de la prise en compte du genre dans la conception technique des ouvrages ainsi que de la validité technique et financière des modèles d'investissements sera recherchée conformément aux recommandations de la MTR.
- ☑ La conduite de réflexions plus approfondies sur la délégation systématique des activités économiques à des acteurs privés plutôt qu'à des organisations communautaires ou des organisations paysannes.
- ☑ La conduite d'une visite d'échanges d'expériences et la tenue d'atelier de formation/réflexion sur les investissements intercommunaux en matière de sécurité alimentaire.
- ☑ L'identification et la proposition par le programme et certains acteurs locaux de projets intercommunaux plus attractifs.
- ☑ L'exploration d'une planification pluriannuelle des investissements financés par le FDC afin d'accroître l'anticipation et réduire l'influence négative de la lenteur d'exécution des investissements.

2.6 Performance de l'output 4³²

2.6.1 Progrès des indicateurs

Output 4 : Les dispositifs de suivi, d'apprentissage et de coordination sont fonctionnels dans les 14 communes et au niveau de la région et alimentent la réflexion régionale et nationale sur l'amélioration de la SA dans un contexte de décentralisation					
Indicateurs	Valeur de la Baseline	Valeur année N-1 (2013)	Valeur année N (2014)	Cible année N (2014)	Cible finale
1. Un système de suivi intégré est fonctionnel dans au moins 10 communes	0	0	8 ³³	6	10
2. Dans au moins 10 communes le dispositif de suivi communal intègre > 75% des données sur les projets de développement (identifier les données pertinentes)	0	0	8	6	10
3. Dans au moins 10 communes le dispositif de suivi intègre > 6 indicateurs de suivi de la sécurité alimentaire et la performance des services essentiels	0	0	8	10	10
4. Au moins 3 produits de capitalisation (dont au moins un sur le rôle différencié des femmes et des hommes dans la sécurité alimentaire) sont diffusés auprès des acteurs communaux, régionaux et nationaux concernés par le thème	0	0	0	2	3
5. Au moins 3 modules de formation sont produits, validés par le CFGCT et promus comme référence au niveau national	0	0	0	2	3
6. L'alliance d'apprentissage a systématisé les expériences sur au moins 4 thèmes qui incluent les dimensions genre et environnement	0	0	1	1	4

2.6.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des principales activités ³⁴	État d'avancement :			
	A	B	C	D
4.1. Mettre en place et rendre opérationnel un système de suivi au niveau des communes et sur l'ensemble du Projet		X		
4.2. Stimuler l'apprentissage à travers les échanges, la capitalisation et la réflexion conjointe		X		
4.3. Diffuser les outils, expériences et leçons	NA : sans objet en 2014			
4.4. Produire des modules de formation			X	

2.6.3 Analyse des progrès réalisés

Des progrès sensibles sont réalisés vers l'atteinte du résultat 4 relatif aux dispositifs de suivi, d'apprentissage et de réflexion régionale dans le domaine de la sécurité alimentaire.

- Un système de suivi du développement communal est installé dans 10 communes et fonctionnel dans 8 communes (Communes de Fabidji, Kankandi, Harikanassou, Kiota, Koygolo, Dognokiria, Kiéché, Douméga). La démission des 2 agents techniques intercommunaux (Sokorbé-Falwel- Loga et de Birni-N'Gonga) et le non

³² Si le cadre logique contient plus de 3 outputs, copier-coller le chapitre 2.4 et créer le 2.6 pour l'output 4, le 2.7 pour l'output 5, etc.

³³ Communes de Fabidji, Kankandi, Harikanassou, Kiota, Koygolo, Dognokiria, Kiéché, Douméga.

³⁴ A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

engagement du maire de Fakara n'ont pas permis l'opérationnalisation du dispositif de suivi dans lesdites communes. En rappel, le système de suivi comprend entre autres des indicateurs clés du développement communal et de la gouvernance communale, un système informatisé de traitement des données, des comités communaux de suivi qui se réunissent 2 fois dans l'année pour échanger sur les indicateurs du développement communal mais aussi sur les données relatives à la gestion des investissements et services créés.

- Dans les 8 communes suscitées, le dispositif de suivi communal intègre plus de 75% des données sur les projets de développement (coût, quantité, localisation, source de financement, nombre de bénéficiaires, etc.).
- Dans les 8 communes suscitées le dispositif de suivi intègre plus de 6 indicateurs de suivi de la sécurité alimentaire et la performance des services essentiels (nombre de villages vulnérables, nombre de populations vulnérables, superficies totales exploitées, productions par spéculation, nombre de têtes de cheptel, km de couloirs de passage balisés, superficie d'aires de pâturage aménagées, etc.)
- Un projet de recueil de fiches de capitalisation sur divers thèmes a été élaboré. Elle sera finalisée en 2015 avec l'appui conseil de KIT.
- L'élaboration de deux modules de formation de référence nationale (l'une en sécurité alimentaire et décentralisation et l'autre en leadership et gestion municipales) a été lancée en collaboration avec le Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales (CFCGT). Ils seront finalisés en 2015.
- Il n'existe pas d'alliance d'apprentissage systématique avec les autres partenaires de la région. Toutefois, des actions conjointes, notamment de réflexion régionale ont été conduites :
 - Un atelier conjoint PAMED 2 – LuxDev sur la durabilité et la pérennité des commissions foncières a connu la participation du niveau national et des propositions faites.
 - Un atelier multi-acteurs sur la durabilité des structures décentralisées d'alerte précoce a été organisé mais a connu une faible mobilisation des partenaires concernés par la thématique au niveau régional.
 - 4 ateliers départementaux de réflexion, de partages et d'échange entre les acteurs ont été organisés avec la coordination régionale I 3N sur des thématiques en lien avec la sécurité alimentaire (perspectives de la campagne d'irrigation et les changements climatiques)
 - 4 cadres de concertation des acteurs et 4 comités techniques départementaux pour la mise en œuvre de l'Initiative 3N mis ont été en place avec l'appui du Programme.

Les principales difficultés rencontrées concernant la mise en œuvre des actions relatives à ce résultat sont :

- La démission de deux (2) agents techniques intercommunaux a rendu peu opérationnel l'outil de suivi du développement communal dans certaines communes car ces agents étaient chargés entre autres de collecter, saisir et traiter les données, (N'Gonga, Birni N'Gaouré, Falwel, Sokorbé, Loga)
- Le faible engagement du Maire de Fakara, n'a pas permis l'opérationnalisation du dispositif dans sa commune.
- La faible capacité financière des communes ne permet pas la tenue régulière des sessions des comités communaux de suivi du développement communal et des investissements.
- La faible collaboration de certains STD et/ou l'indisponibilité de certaines données.

Les perspectives pour l'année 2015 au niveau de ce résultat incluent :

- ☑ Le renforcement du système de suivi du développement au niveau des communes avec un meilleur appui aux agents des services techniques communaux /intercommunaux.et un meilleur appui à la tenue des sessions des comités communaux de suivi du PDC et des investissements.
- ☑ La finalisation de la méthodologie de capitalisation ainsi que des fiches de capitalisation avec des témoignages des acteurs, des photos, etc.
- ☑ La finalisation des deux modules de formation de référence nationale en collaboration avec le Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales (CFGCT).

2.7 Thèmes transversaux

2.7.1 Genre

En dépit des insuffisances que l'on peut relever, le genre est pleinement pris en compte dans l'intervention. Ainsi :

- ☑ 75% des projets visent des femmes ou des populations vulnérables pour une cible finale de 60%. Une méthodologie de ciblage des vulnérables a été conçue et appliquée avec les communes. Les responsables communaux avec les STD, les OP et l'appui du PAMED2 ont appliquée ladite méthodologie ayant permis d'atteindre le résultat suscité.
- ☑ Grâce aux actions de sensibilisation et d'accompagnement des responsables communaux par l'UGAT:
 - 29% des projets en cours (contre 27,5% en 2013) contribuent à la réduction de la pénibilité du travail des femmes,
 - 54% des membres des structures gestionnaires sont des femmes.
- ☑ Les structures déconcentrées du Ministère de la promotion de la femme ont été spécifiquement intégrées dans un dispositif de veille et d'assurance qualité pour la prise en compte adéquate du genre dans les plans de développement communal (PDC).

La conception des projets fera l'objet d'une attention particulière en vue d'améliorer leur caractère de genre-sensible.

2.7.2 Environnement

- ☑ L'information/sensibilisation/formation des acteurs sur les questions environnementales a été faite à travers l'organisation de quatre (4) ateliers départementaux d'échanges sur les changements climatiques.
- ☑ La sensibilisation des maires sur les questions de préservation de l'environnement a conduit :
 - deux communes à réaliser titre pilote 2 bio-digesteurs pour la production du biogaz domestique.
 - une commune à programmer un projet de transformation des déchets plastiques et un projet de pépinière villageoise
- ☑ Les études de faisabilité des aménagements de sites maraichers ont intégré une dimension sommaire relative aux impacts environnementaux et un plan de gestion environnemental proposé.
- ☑ Les structures déconcentrées du ministère en charge de l'environnement ont spécifiquement été intégrées dans un dispositif de veille et d'assurance qualité pour la prise en compte adéquate de l'environnement et des changements climatiques dans les plans de développement communal (PDC).

2.7.3 Autre

Rien n'a été fait dans les autres domaines transversaux.

2.8 Gestion des risques

Identification du risque ou problème			Analyse du risque ou problème			Traitement du risque ou problème			Suivi du risque ou problème	
Description du Risque	Période d'identification	Catégorie	Probabilité	Impact Potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Deadline	Progress	Status
Perturbations de présence ATI sur le terrain liées au contexte sécuritaire	18/01/2013	OPS	Medium	Medium	Medium Risk	Suivre le niveau du risque et autoriser des missions ou le retour à Dosso de l'ATI	RESREP	Continu	Mis en œuvre	En cours
						<i>Insérer une ligne ici</i>				
Non disponibilité/instabilité des ressources humaines au niveau des communes	01/06/2012	OPS	Medium	High	High Risk	Proposer une adaptation de la stratégie du programme selon le niveau de disponibilité et de capacités des ressources humaines	Responsables	Continu		En cours
						Proposer un dispositif d'accompagnement de proximité en matière de gestion budgétaire et comptable	ATN/SE	févr-13	Mis en œuvre	
						<i>Insérer une ligne ici</i>				
Faible viabilité financière des communes	01/11/2012	OPS	High	Low	Medium Risk	Prévoir l'appui à la mobilisation des ressources financières dans le processus d'accompagnement des communes	ATN/GL	oct-13	Mis en œuvre	En cours
						<i>Insérer une ligne ici</i>				
Non disponibilité des prestataires de qualité	01/06/2012	OPS	Medium	High	High Risk					

Identification du risque ou problème			Analyse du risque ou problème			Traitement du risque ou problème			Suivi du risque ou problème	
Description du Risque	Période d'identification	Catégorie	Probabilité	Impact Potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Deadline	Progress	Status
						<i>Insérer une ligne ici</i>				
Faibles capacités d'absorption des fonds par les communes	01/11/2012	OPS	Medium	Medium	Medium Risk	Proposer une stratégie appropriée de mise en œuvre du fonds avec éventuellement la mise en œuvre directe par l'UGAT.	Responsables	mars-13	Mise en œuvre directe par l'UGAT non encore proposée pour les communes en difficultés	En cours
						<i>Insérer une ligne ici</i>				
Non mise en œuvre du processus de ciblage des groupes vulnérables/femmes par les communes	01/12/2012	OPS	Low	Medium	Low Risk	Prévoir et appliquer les avis techniques sur les investissements du FDC prévus dans les PIA des communes	ATN EL/SE	Continu	Mis en œuvre	En cours
						<i>Insérer une ligne ici</i>				
Difficultés dans la maîtrise et le respect procédures marchés publics des communes et des finances publiques locales	01/09/2013	JUR	Medium	Medium	Medium Risk	Favoriser les marchés intercommunaux et élargir la base de prestataires pour les consultations fournisseurs	ATN MOL/GL	Continu	Mis en œuvre	En cours

Identification du risque ou problème			Analyse du risque ou problème			Traitement du risque ou problème			Suivi du risque ou problème	
Description du Risque	Période d'identification	Catégorie	Probabilité	Impact Potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Deadline	Progrès	Status
						<i>Insérer une ligne ici</i>				
Tensions sociales autour des projets priorités (notamment dans l'élevage et la petite irrigation)	01/06/2012	DEV	Low	Medium	Low Risk	Prévoir un protocole de sécurisation des sites des investissements du FDC	ATN EL	Continu	Mis en œuvre	En cours
						<i>Insérer une ligne ici</i>				
Faible engagement/initiative des acteurs, notamment sur les questions de gouvernance	09/07/2014	DEV	Medium	High	High Risk	Discuter des options possibles durant la MTR	Responsables	Continu	Mis en œuvre	En cours

3 Pilotage et apprentissage

3.1 Réorientations stratégiques

Il n'y a pas de réorientation stratégique pour les années à venir. Il y a cependant des ajustements opérationnels à faire :

- Identification par le programme en collaboration avec les acteurs pertinents de de projets innovants et structurants dans le cadre des projets intercommunaux en lieu et place de l'appel à projet intercommunaux.
- Prendre des mesures adéquates à l'endroit des communes à faible gouvernance communale et leur remplacement par des communes plus engagées sur ladite thématique.
- Amélioration des modèles d'investissements dans leurs aspects techniques et financiers.

3.2 Recommandations

Recommandations	Acteur	Date limite
1. Prendre une décision relative au cas des communes à faible gouvernance persistante ou à faible engagement	SMCL	28.02.2015
2. Une décision doit être prise s'il faut ou non continuer le financement des aménagements de petite irrigation sans sécurisation foncière du type don-achat	SMCL	28.02.2015
3. Autoriser que les communes passent des marchés publics avec les organisations de la société civile (OP, coopératives, ONG, etc.) dans le cadre de l'utilisation du FDC	SMCL	28.02.2015
4. Il est nécessaire de trouver un mécanisme de contrôle à priori des ordres du maire avant leur paiement par le receveur municipal car celui-ci peine à se dégager du poids de la hiérarchie	MISPDACR	
5. Pour consolider les efforts des partenaires dans le cadre du système d'alerte précoce ainsi que des commissions foncières et dans un souci de pérennité, l'Etat doit prendre ses responsabilités en mobilisant les ressources adéquates au fonctionnement des différentes structures.	MISPDACR	
6. Pour consolider l'élan de bonne gouvernance communale l'Etat doit assumer le rôle de tutelle en renforçant le contrôle et les mesures de sanction prévues par la loi.	MISPDACR	
7. Explorer la possibilité d'une planification pluriannuelle des investissements FDC	UGAT	31/12/2015
8. Réaliser une étude sommaire comparative sur les pratiques des PTFs en matière de sécurisation foncière + Journée d'échanges avec les acteurs pertinents (SPR/CR, CRA, PTFs, etc.).	UGAT	31/12/2015

3.3 Enseignements tirés

Enseignements tirés	Public cible
1. La maîtrise d'ouvrage communale est une question d'état d'esprit que de connaissances techniques. Les différentes actions de renforcement de capacités ne sont pas suffisantes si l'Etat ne prend pas les responsabilités pour les sanctions prévues aux différents manquements	SMCL
2. La gestion budgétaire et comptable actuelle des communes au niveau de la zone d'intervention nécessite l'existence d'une tierce personne chargée du contrôle financier des engagements et dépenses communales avant paiement par le receveur municipal qui actuellement se sent comme sous la hiérarchie du de l'ordonnateur	MISPDACR
3. S'attaquer à une large gamme de thèmes de gouvernance avec des communes rurales entraîne des lourdeurs et freine l'efficacité des actions et la qualité des résultats obtenus. Il est préférable de choisir un nombre réduit de thèmes sur lesquels travailler avec profondeur.	SMCL

4 Annexes

4.1 Critères de qualité

1. PERTINENCE : le degré dans lequel l'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales et nationales ainsi qu'avec les attentes des bénéficiaires.

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de la PERTINENCE : note totale	A	B	C	D
	X			

1.1 Quel est le degré de pertinence actuel de l'intervention ?

X	A	Clairement toujours ancré dans les politiques nationales et la stratégie belge, satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, extrêmement pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.
	B	S'inscrit toujours bien dans les politiques nationales et la stratégie belge (sans être toujours explicite), relativement compatible avec les engagements en matière d'efficacité de l'aide, pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.
	C	Quelques questions par rapport à la cohérence avec les politiques nationales et la stratégie belge, l'efficacité de l'aide ou la pertinence.
	D	Contradictions avec les politiques nationales et la stratégie belge, les engagements en matière d'efficacité de l'aide ; la pertinence vis-à-vis des besoins est mise en doute. Des changements majeurs sont requis.

1.2 La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est-elle toujours la bonne ?

	A	Logique d'intervention claire et bien structurée ; logique verticale des objectifs réalisable et cohérente ; indicateurs appropriés ; risques et hypothèses clairement identifiés et gérés ; accompagnement de sortie d'intervention mis en place (si cela est applicable).
X	B	Logique d'intervention appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations en termes de hiérarchie d'objectifs, d'indicateurs, de risques et hypothèses.
	C	Les problèmes par rapport à la logique d'intervention peuvent affecter la performance d'une intervention et sa capacité à contrôler et évaluer les progrès ; améliorations requises.
	D	La logique d'intervention est erronée et nécessite une révision en profondeur pour que l'intervention puisse espérer aboutir.

2. EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel les ressources de l'intervention (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins deux 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B', pas de 'C' ni de 'D' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de l'EFFICIENCE : note totale	A	B	C	D
		X		

2.1 Dans quelle mesure les inputs (finances, RH, biens & équipements) sont-ils correctement gérés ?

	A	Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires.
X	B	La plupart des inputs sont disponibles dans des délais raisonnables et ne nécessitent pas d'ajustements budgétaires considérables. Une certaine marge d'amélioration est cependant possible.
	C	La disponibilité et l'utilisation des inputs posent des problèmes qui doivent être résolus, sans quoi les résultats pourraient courir certains risques.
	D	La disponibilité et la gestion des inputs comportent de sérieuses lacunes qui menacent l'atteinte des résultats. Des changements considérables sont nécessaires.

2.2 Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités est-elle correctement gérée ?	
	A Les activités sont mises en œuvre dans les délais.
X	B La plupart des activités sont dans les délais. Certaines sont retardées, mais cela n'a pas d'incidence sur la fourniture des outputs.
	C Les activités sont retardées. Des mesures correctives sont nécessaires pour permettre la fourniture sans trop de retard.
	D Les activités ont pris un sérieux retard. Des outputs ne pourront être fournis que moyennant des changements majeurs dans la planification.
2.3 Dans quelle mesure les outputs sont-ils correctement atteints ?	
	A Tous les outputs ont été et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité, ce qui contribuera aux outcomes planifiés.
X	B Les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes de qualité, de couverture et de timing.
	C Certains outputs ne s(er)ont pas livrés à temps ou de bonne qualité. Des ajustements sont nécessaires.
	D La qualité et la livraison des outputs comportent et comporteront plus que vraisemblablement de sérieuses lacunes. Des ajustements considérables sont nécessaires pour garantir au minimum que les outputs clés seront livrés à temps.

3. EFFICACITÉ JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel l'outcome (objectif spécifique) est atteint, tel que prévu à la fin de l'année N				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de l'EFFICACITÉ : note totale	A	B	C	D
		X		
3.1 Tel qu'il est mis en œuvre actuellement, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?				
	A La réalisation totale de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. Les résultats négatifs (s'il y en a) ont été atténués.			
X	B L'outcome sera atteint avec quelques minimes restrictions ; les effets négatifs (s'il y en a) n'ont pas causé beaucoup de tort.			
	C L'outcome ne sera atteint que partiellement, entre autres en raison d'effets négatifs auxquels le management n'est pas parvenu à s'adapter entièrement. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la probabilité de la réalisation de l'outcome.			
	D L'intervention n'atteindra pas son outcome, à moins que d'importantes mesures fondamentales soient prises.			
3.2 Les activités et les outputs sont-ils adaptés (le cas échéant) dans l'optique de réaliser l'outcome ?				
	A L'intervention réussit à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive.			
X	B L'intervention réussit relativement bien à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. La gestion des risques est relativement passive.			
	C L'intervention n'est pas totalement parvenue à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes de façon appropriée ou dans les temps. La gestion des risques a été plutôt statique. Une modification importante des stratégies s'avère nécessaire pour garantir à l'intervention la réalisation de son outcome.			
	D L'intervention n'est pas parvenue à réagir à l'évolution des circonstances externes ; la gestion des risques a été insuffisante. Des changements considérables sont nécessaires pour réaliser l'outcome.			

4. DURABILITÉ POTENTIELLE : le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices d'une intervention sur le long terme (au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention).					
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins 3 'A', pas de 'C' ni de 'D' = A; Maximum 2 'C', pas de 'D' = B ; Au moins 3 'C', pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>					
Évaluation de la DURABILITÉ POTENTIELLE : note totale		A	B	C	D
			X		
4.1 Durabilité financière/économique ?					
	A	La durabilité financière/économique est potentiellement très bonne : les frais liés aux services et à la maintenance sont couverts ou raisonnables ; les facteurs externes n'auront aucune incidence sur celle-ci.			
X	B	La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes.			
	C	Les problèmes doivent être traités en ce qui concerne la durabilité financière soit en termes de frais institutionnels ou liés aux groupes cibles, ou encore d'évolution du contexte économique.			
	D	La durabilité financière/économique est très discutable, à moins que n'interviennent des changements majeurs.			
4.2 Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes cibles et persistera-t-il au terme de l'assistance externe ?					
	A	Le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.			
X	B	La mise en œuvre se base en grande partie sur le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes impliqués eux aussi, dans une certaine mesure, dans le processus décisionnel. La probabilité d'atteindre la durabilité est bonne, mais une certaine marge d'amélioration est possible.			
	C	L'intervention recourt principalement à des arrangements ponctuels et au Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes en vue de garantir la durabilité. La continuité des résultats n'est pas garantie. Des mesures correctives sont requises.			
	D	L'intervention dépend totalement des structures ponctuelles n'offrant aucune perspective de durabilité. Des changements fondamentaux sont requis pour garantir la durabilité.			
4.3 Quels sont le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ?					
X	A	L'intervention bénéficie de l'appui intégral de la politique et des institutions, et cet appui se poursuivra.			
	B	L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la politique et des institutions chargées de la mettre en œuvre, ou à tout le moins n'a pas été gênée par ceux-ci, et cet appui se poursuivra vraisemblablement.			
	C	La durabilité de l'intervention est limitée par l'absence d'appui politique. Des mesures correctives sont requises.			
	D	Les politiques ont été et seront vraisemblablement en contradiction avec l'intervention. Des changements fondamentaux s'avèrent nécessaires pour garantir la durabilité de l'intervention.			
4.4 Dans quelle mesure l'intervention contribue-t-elle à la capacité institutionnelle et de gestion ?					
X	A	L'intervention est intégrée aux structures institutionnelles et a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle et de gestion (même si ce n'est pas là un objectif explicite).			
	B	La gestion de l'intervention est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Une expertise supplémentaire peut s'avérer requise. Des améliorations sont possibles en vue de garantir la durabilité.			
	C	L'intervention repose trop sur des structures ponctuelles plutôt que sur des institutions ; le renforcement des capacités n'a pas suffi à garantir pleinement la durabilité. Des mesures correctives sont requises.			
	D	L'intervention repose sur des structures ponctuelles et un transfert de compétences vers des institutions existantes, qui permettrait de garantir la durabilité, est improbable à moins que des changements fondamentaux n'interviennent.			

4.2 Décisions prises par le Comité de pilotage et suivi

Aperçu des décisions stratégiques importantes prises par le Comité de pilotage et le suivi de ces décisions.³⁵

Décision					Action			Suivi	
Décision	Période d'identification	Timing	Source	Acteur	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
1. Budget FDC : il est impératif d'exécuter le budget prévu en 2013 car les investissements sont déterminants dans l'atteinte des résultats du Programme	mars-13		PV SMCL	SMCL	Exécuter le budget FDC 2013 à 100%	UGAT	31.12.2013	Réalisé	CLOS ED
2. La réflexion doit être poursuivie quant à une participation ou non des bénéficiaires et sous quelle forme. S'il existe une réglementation sectorielle à cet effet, elle doit être prise en compte dans le code de financement à développer. Une harmonisation du code de financement est nécessaire en vue d'éviter les différences dommageables premièrement entre les approches des projets CTB et ensuite avec les autres projets des autres bailleurs	Mars 2013		PV SMCL	SMCL	Harmoniser le code de financement avec les autres PTFs, notamment LUXDEV	UGAT		La restitution de l'étude conduite par le ministère agriculture sous financement LuxDev et PADS (EU) a lieu le 14/11/2013 mais le document n'a pas été adopté. La version finale est attendue pour être adoptée en 2014 par le gouvernement.	ONGO ING
3. L'UGAT doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux du FDC et un contrôle des travaux. Prévoir à cet effet un prélèvement de 5 % sur le budget FDC avant sa répartition aux communes.	mars-13		PV SMCL	SMCL	Prévoir un budget pour le contrôle des travaux (5% du budget FDC)	UGAT	31.03.2013	Réalisé	CLOS ED
4. La SMCL autorise l'UGAT, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme, à recourir aux accords d'exécution (structures publiques) et accords de financement (acteurs non étatiques) chaque fois que cela est pertinent et opportun et conforme aux procédures	sept-13		PV SMCL	SMCL	Recourir aux AE si nécessaire	UGAT	Continu	En cours	ONGO ING

³⁵ Vous pouvez utiliser le tableau de ce template ou le remplacer par votre propre format (p. ex., celui de votre monitoring opérationnel), pour autant qu'il fournisse les mêmes informations.

Décision					Action			Suivi	
Décision	Période d'identification	Timing	Source	Acteur	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
édictees en la matiere.									
5. La SMCL a adopté la proposition de réaménagement budgétaire telle que présentée par l'UGAT et qui fait partie intégrante du PV de la session du 05-09-2013	sept-13		PV SMCL	SMCL	Intégrer le réaménagement dans le FIT	UGAT	31.10.2013	Réalisé	CLOSED
6. Le DTF additionnel pour le reversement du reliquat du PAMED 1 au PAMED 2 est adopté par la SMCL sous réserve d'une réponse positive du FBSA/Bruxelles, lequel fait partie intégrante du PV (05-09-2013)	sept-13		PV SMCL	SMCL	Intégrer le DTF additionnel dans le FIT	UGAT		Réalisé	CLOSED
7. Dans le souci de donner un peu de temps aux communes en vue de se préparer à la prise en charge dégressive et conformément aux souhaits exprimés par les maires à l'UGAT de même qu'à l'une des options des recommandations de la mission de backstopping de mission de la CTB, la SMCL donne son accord pour une prise en charge totale des agents STC par le PAMED 2 sur la première année. La prise en charge dégressive commencera dès la 2ème année du STC, réduisant de 20% annuel la contribution du programme	sept-13		PV SMCL	SMCL	Différer la contribution des communes dans la prise en charge dégressive à 2015	UGAT	01.01.2014	Réalisé	CLOSED
8. Le suivi de la valorisation de la contribution nigérienne (frais de personnel, location bureau, exonérations, ...) au programme fait par l'UGAT doit être reporté dans le rapport annuel du Programme en fin d'année.	sept-13		PV SMCL	SMCL	Faire le point de la contribution nigérienne et la joindre au rapport annuel	UGAT	Continu	En cours	ONGOING
9. Stratégie de communication du programme: La SMCL insiste que l'UGAT développe une véritable stratégie de	sept-13		PV SMCL	SMCL	Elaborer une stratégie de communication intégrant le dialogue social entre les	UGAT	31.12.2013	En cours. Un draft de stratégie de communication élaboré.	ONGOING

Décision					Action			Suivi	
Décision	Période d'identification	Timing	Source	Acteur	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
communication qui va au-delà de la diffusion pour aborder entre autres la question du dialogue social entre les acteurs. A cet effet, le MI/SP/D/AR mettra à la disposition du PAMED2 la stratégie de communication communale, notamment celle utilisée par le PAC/BM.					acteurs				
10. Formation des acteurs locaux : Le PAMED2 doit respecter la stratégie nationale de formation des acteurs locaux qui recommande aux acteurs à faire recours au CFGCT pour toute formation des collectivités territoriales	sept-13		PV SMCL	SMCL	Respecter la stratégie nationale de formation des acteurs locaux	UGAT	Continu	En cours. (2 formations animées par le CFGCT en 2013 et une en 2014)	ONGO ING
11. Frais de mission : Le BCD va examiner le protocole signé entre les deux pays et son alignement avec les décrets en vigueur	sept-13		PV SMCL	SMCL		BCD		En cours	ONGO ING
12. L'UGAT doit s'assurer d'une part que les communes qui demandent un STC aient la capacité financière pour les assumer et d'autre part l'existence d'accords formels pour les STC intercommunaux. L'UGAT doit réaliser un accompagnement particulier des cas de STC intercommunaux	sept-13		PV SMCL	SMCL		UGAT	Continu	En cours	ONGO ING
13. La SMCL autorise l'UGAT/PAMED2 à apporter un appui au processus d'élaboration du Plan de Développement Régional (PDR) mais en se positionnant sur les activités du PDR qui sont compatibles avec celles prévues dans le DTF (formations, journées thématiques, etc.).	févr-14		PV SMCL	SMCL	Appuyer le processus d'élaboration du PDR	UGAT		En cours. Le diagnostic provisoire élaboré.	ONGO ING

Décision					Action			Suivi	
Décision	Période d'identification	Timing	Source	Acteur	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
14. L'avenant au DTF du PAMED 2 relatif au transfert de 800 000 Eur du reliquat du projet ARMFD II est adopté	27/06/2014		PV SMCL	SMCL	Prendre en compte les changements dans le FIT	UGAT		Réalisé	CLOS ED
15. Rencontre d'échanges entre la tutelle (Préfet et Gouvernorat), la SMCL et les communes.	nov-14		PV SMCL	SMCL	Organiser une rencontre d'échanges tutelle-communes	UGAT	Mars 2015	En cours	ONGO ING
16. Solliciter l'appui d'une expertise externe pour réfléchir à la proposition du consultant visant à fusionner les quatre (4) résultats du programme en deux (2) résultats si cela peut permettre une meilleure lecture et efficacité du programme.	nov-14		PV SMCL	SMCL	Faire une proposition à la SMCL sur la fusion et la reformulation des résultats du programme	UGAT	Juin 2015	Annulé par le consultant dans son rapport final	CLOS ED
17. Les propositions de révision du manuel de procédures du fonds de Développement Communal (FDC) sous réserve de la prise en compte des amendements apportés.	nov-14		PV SMCL	SMCL	Appliquer les nouvelles dispositions du manuel FDC	UGAT	Continu	En cours	ONGO ING
18. La modification du Dossier Technique et Financier (DTF) au niveau du processus de passation des Marchés Publics en cogestion	nov-14		PV SMCL	SMCL	Appliquer les nouvelles dispositions	UGAT	Continu	En cours	ONGO ING

4.3 Cadre logique mis à jour

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
OG	Contribuer à améliorer la sécurité alimentaire dans la région de Dosso	1. Taux de couverture des besoins alimentaires a augmenté dans les 14 communes cibles	Enquêtes annuelles SAP	Stabilité politique dans le pays et dans la région Perturbations climatiques importantes
		2. Le nombre de ménages vulnérables a diminué dans les 14 communes cibles	Enquêtes complémentaires organisées par le Projet	Stabilité de l'économie nationale Perturbations climatiques importantes
		3. Le pourcentage de ménages avec 2 repas par jour au moins pendant 6 mois dans l'année a augmenté dans les 14 communes cibles	Système de suivi mis en place dans les communes	Les autres programmes de développement sont mis en œuvre comme prévu
OS	La gouvernance locale dans le domaine de la sécurité alimentaire est améliorée dans la région de Dosso	I.1. Au moins 9 communes obtiennent une note suffisante (75%) dans l'appréciation de leur capacité à orienter leurs actions sur base de l'analyse du suivi de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité au niveau de leur territoire	Système de suivi mis en place dans les communes	Aléas climatiques supportables Adhésion des autres PTF/Acteurs
		I.2. Dans au moins 9 communes les investissements/micro-projets ont atteint 80% des objectifs de sécurité alimentaire prévus dans les documents de projet	Enquêtes de satisfactions Dispositif de suivi communal	Stabilité sociale et politique dans les communes Le respect des engagements Aléas climatiques supportables
		I.3. Au moins 9 communes obtiennent une note suffisante (75%) dans l'appréciation de la qualité de la gestion des investissements par rapport au respect du mandat des acteurs de la gouvernance locale et des outils élaborés.	Rapports de suivi du projet Dispositif de suivi communal Enquêtes ponctuelles	Les Conseils Communaux s'inscrivent dans la démarche du Programme
		I.4. Toutes les communes réalisent à plus de 80% les indicateurs de gouvernance convenus dans les Contrats d'Objectifs (y compris les indicateurs portant sur le genre et l'environnement)	Evaluation des Contrats d'objectifs	Stabilité sociale et politique dans les communes Respect des engagements
		I.5. Dans 9 communes au moins, l'appréciation de la qualité des services publics et privés offerts dans le domaine de la sécurité alimentaire dans le cadre du PAMED 2 obtient une note satisfaisante (75%)	Enquêtes de satisfaction ponctuelles/études Dispositif de suivi communal	Respect des engagements des acteurs Stabilité sociale et politique dans les communes
		I.6. Quatre documents de réflexions menées dans la région de Dosso sur le rôle des acteurs de la gouvernance locale dans l'amélioration de la sécurité alimentaire alimentent les revues et ou politiques sectorielles	Revue sectorielles du secteur de la décentralisation et de la sécurité alimentaire Rapports d'ateliers réflexions/capitalisation	Tenue effective des revues sectorielles Stabilité sociale et politique/institutionnelle Disponibilité des acteurs à partager les expériences

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
		I.7. Au moins 40% des membres des comités de gestion des infrastructures financées sont des femmes	Rapport de suivi du projet Dispositif de suivi communal Enquêtes/études ponctuelles PV de mise en place des Bureaux des COGEs	Pesanteurs socioculturelles
		I.8. 10% de projets contribuent à la réduction de la pénibilité du travail pour les femmes	Rapport de suivi du projet Dispositif de suivi communal Enquêtes/Études ponctuelles	Pesanteurs socioculturelles
R 1	Les mécanismes de gouvernance locale sont développés et mis en œuvre conformément au processus de décentralisation	I.1.1. Les nouveaux PDC des 14 communes sont basés sur une vision à moyen et long termes et intègrent i) des idées de stratégies spécifiques ou thématiques ii) une participation effective des femmes et des groupes défavorisés, iii) un souci pour l'environnement et iv) un partenariat effectif avec les autres acteurs du développement local	Document de stratégie et PV du Conseil Documents de PDC	Les Conseils Communaux priorisent les thématiques qui sont en cohérence avec les objectifs proposés par le Projet Adhésion et engagement des acteurs
		I.1.2. Au moins 8 communes disposent d'un cadre de concertation fonctionnel, avec la participation des organisations de femmes (2 réunions par année qui mobilisent > 50% des intervenants)	PV des réunions	Une bonne collaboration entre les responsables communaux et les niveaux du département et de la région
		I.1.3. Au moins 6 COFOCOM et 1 COFODEP sont créées et tiennent leur dossier rural dans la zone d'intervention du Programme	Fiche d'évaluation de la tenue du dossier rural	Respect des engagements des acteurs
		I.1.4. Au moins 8 communes disposent d'un dispositif communal d'alerte précoce (OSV, SCAPRU) fonctionnel	Rapports d'activités	Respect des engagements des acteurs
		I.1.5. Dans au moins 10 communes, les budgets communaux sont élaborés et exécutés selon les règles (comptabilité publique + compléments propres aux communes)	Rapport annuel du projet sur le FDC + audits dans les communes	Disponibilité et stabilité des ressources humaines
		I.1.6. Les 14 communes disposent de nouveaux outils de gestion intégrés (Boîte à outils pour la maîtrise d'ouvrage, planification et suivi budgétaire)	Rapport du projet et enquête auprès des acteurs	Alignement du Niger sur la directive de l'UEMOA en matière finance publique
		I.1.7. Sept (7) communes disposent d'un STC avec au moins un cadre technique et un plan d'entreprise viable et respecté	Rapport du projet	Viabilité financière des communes Stabilité des agents Bonne collaboration avec les STD

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
R 2	Les acteurs du développement local (CT, STD, Société civile et acteurs privés) ont la capacité de jouer leur rôle dans l'amélioration de la sécurité alimentaire	I.2.1. Au moins 8 communes disposent d'un protocole de collaboration avec les STD qui est respecté pour > 75%	Texte du protocole et enquête auprès des acteurs	Motivation des acteurs
		I.2.2. Au moins 8 communes ont respecté leurs engagements dans le C.O à plus 75%	Rapport du projet (Contrat d'Objectifs) + rapport MTR et d'évaluation finale	Les intérêts politico-sociaux au niveau communal n'empêchent pas la collaboration entre les acteurs
		I.2.3. Au moins 8 communes dans les 4 départements sont impliquées dans un projet intercommunal	Rapport annuel du Projet Le rapport d'évaluation Dossiers de Projet	Division de travail fonctionnelle avec les autres projets, spécialement PAC II et les coop. luxembourgeoise et suisse
		I.2.4. 30% des prestataires de la base de données formés ont amélioré leurs capacités d'offrir un service de qualité	Rapport final du projet	Les divergences d'approches entre les projets des PTFs intervenant dans la zone ne pèsent pas sur l'appropriation des communes et ne minent pas leurs capacités de gestion
R3	Output 3 : Sous l'impulsion des Collectivités locales, des investissements sont réalisés et des services sont mis en place pour améliorer durablement la sécurité alimentaire dans 14 communes	I.3.1. Dans au moins 11 communes, > 80% des projets financés par le FDC sont programmés et réalisés selon les dispositions du Contrat d'Objectifs	Rapport du projet : indicateurs des Contrats d'Objectifs	Disponibilité de prestataires de qualité suffisante dans la région Capacité d'absorption des Fonds par les communes
		I.3.2. Au moins 60% des projets visent des groupes de femmes et/ou de populations vulnérables	Rapport d'évaluation finale	Alignement des projets retenus par les Conseils Communaux sur les axes porteurs de la sécurité alimentaire Mise en œuvre effective du processus de ciblage des porteurs de projets par les communes Volonté d'autres projets pour une mise en synergie et complémentarité des projets portés par la commune et les communautés Les projets priorités (notamment dans les domaines de l'élevage et de l'irrigation) ne font pas l'objet de tensions sociales fragilisantes
	Les dispositifs de suivi, d'apprentissage et de coordination sont fonctionnels dans les 14 communes et au niveau de la région	I.4.1. Un système de suivi intégré est fonctionnel dans au moins 10 communes	Rapport du projet + rapport d'évaluation finale Rapport des missions de suivi	Disponibilité et transparence des intervenants pour une coordination et apprentissage mutuel Disponibilité des ressources humaines pour la gestion du dispositif de suivi

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
R 4	et alimentent la réflexion régionale et nationale sur l'amélioration de la SA dans un contexte de décentralisation	I.4.2. Dans au moins 10 communes le dispositif de suivi communal intègre > 75% des données sur les projets de développement (identifier les données pertinentes)	Rapport d'évaluation finale	Disponibilité et transparence des intervenants pour une coordination et apprentissage mutuel Disponibilité des ressources humaines pour la gestion du dispositif de suivi
		I.4.3. Dans au moins 10 communes le dispositif de suivi intègre > 6 indicateurs de suivi de la sécurité alimentaire et la performance des services essentiels	Rapport des missions de suivi	Disponibilité et transparence des intervenants pour une coordination et apprentissage mutuel Disponibilité des ressources humaines pour la gestion du dispositif de suivi
		I.4.4. Au moins 3 produits de capitalisation (dont au moins un sur le rôle différencié des femmes et des hommes dans la sécurité alimentaire) sont diffusés auprès des acteurs communaux, régionaux et nationaux concernés par le thème	Produits de capitalisation + enquête auprès des acteurs concernés	Portage et appropriation des cadres de concertation régionale par les autorités compétentes
		I.4.5. Au moins 3 modules de formation sont produits, validés par le CFGCT et promus comme référence au niveau national	Documents des modules et disponibilité auprès du CFGCT Rapports d'ateliers de validation	Respect des engagements des parties prenantes
		I.4.6. L'alliance d'apprentissage a systématisé les expériences sur au moins 4 thèmes qui incluent les dimensions genre et environnement	PV des réunions + produits systématisés Rapports des rencontres	Disponibilité, intérêt et engagement des acteurs
R5	Les femmes membres des groupements appuyés par le projet ont réduit leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et leurs tâches domestiques ont été allégées	80% des bénéficiaires des projets économiques ont augmenté effectivement leurs revenus monétaires Des dispositifs de gestion pérenne des activités économiques sont fonctionnels 80% des projets d'allègement des tâches sont effectivement fonctionnels (réduction du temps et/ ou la pénibilité du travail des femmes) Des dispositifs de gestion pérenne des activités d'allègement des tâches sont fonctionnels	Rapports du programme Rapports des ONGs Enquêtes Rapports du programme	<ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement de proximité • Sécurisation foncière de

4.4 Aperçu des MoRe Results

Résultats ou indicateurs du cadre logique modifiés au cours des 12 derniers mois ?	Oui, dans le cadre de l'avenant au DTF pour le reversement de 800 000 Euros supplémentaires issus du reliquat du projet ARMFD 2.
Rapport <i>Baseline</i> enregistré dans PIT ?	OUI
Planning de la MTR (enregistrement du rapport)	MTR réalisée en septembre 2014.
Planning de l'ETR (enregistrement du rapport)	12/2017 (estimation)
Missions de backstopping depuis le 01/01/2012	<ul style="list-style-type: none">• OUI par Monsieur Eric VERCAUTEREN du 08 au 24/06/2013• Lawrence QHESQUIERE : formulation avenant DTF PAMED 2 Extension : mars 2014

4.5 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

Le rapport « Budget versus Actuels (y – m) » est joint au présent document.

4.6 Ressources en termes de communication

- Etude sur le rôle des acteurs dans la mise en place et la gestion des investissements productifs en milieu rural ;
- Etude diagnostic organisation et de la performance gestion financière des communes d'intervention du PAMED 2 ;
- Etude Baseline PAMED 2.
- Base de photos
- Images couverture télévisuelle de certaines activités